ESTIMATES

Courts Administration Service

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/93-2004
ISBN 0-660-62632-2

105-01129/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Courts Administration Service

Departmental Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Approved

The Honourable Irwin Cotler
Minister of Justice and Attorney General of Canada

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: MESSAGES 1

Message from the Acting Chief Administrator 1
Management Representation Statement 2

SECTION II: CONTEXT 3

The Establishment of the Courts Administration Service 3
Our Mandate 3
Our Values 7
Our Organizational Structure 7
Planning Overview 9
Societal Context 12
Government Priorities 13

SECTION III: PERFORMANCE 15

Strategic Outcome 15
Performance Summary 15
Key Partners 16
Key Targets 17
Results by Key Targets 18
Management Practices 28

APPENDICES 29

Appendix I: Financial Tables 29
Appendix II: Offices of the Courts Administration Service 32

SECTION I: MESSAGES

Message from the Acting Chief Administrator

I am pleased to present the first *Performance Report* of the Courts Administration Service (hereinafter also referred to as the "Service") for the period ending March 31, 2004. This relatively new organization was established on July 2, 2003 by the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8 (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html).

The purpose of this report is to explain to Canadians how the achievements of the Service make a difference in their lives. It also reports on the status of commitments made in the Report on Plans and Priorities for 2003-04 of the two predecessor organizations—the registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/RFCC-GCC/RFCC-GCCr34_e.asp and http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/TCC-CCI/TCC-CCIr34_e.asp).

Since its establishment, the Service has been committed to: consolidating the functions of the two former organizations—the registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada; establishing approaches to ensure that the four courts—the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada—are provided with the most effective support possible given their unique requirements; and examining all corporate and operational activities to provide a clear accountability structure and the best value for public funds, while safeguarding the independence of the judiciary. Detailed information on activities of the Courts Administration Service for the financial year 2003-04, may be found in the *Courts Administration Service, Annual Report 2003-2004* (see http://www.cas-satj.gc.ca/publications/pub_ANN_e.php).

The Courts Administration Service contributes to judicial independence through its mandate to provide effective support and services to the four courts and to ensure access to those courts by members of the public seeking judicial redress. To achieve these objectives, the Service must be provided with stable funding based on clearly articulated needs, supported by performance measures that are both meaningful and clear. Much work remains to be done to meet this objective.

In closing, I would like to express my appreciation to the Chief Justices, judges and prothonotaries for their support, the staff of the Courts Administration Service for their continued commitment to excellence in service delivery, and officials of a number of provinces who provide support under existing arrangements. Moreover, I would like to acknowledge the assistance of the officials in the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, the Office of the Minister of Justice and the various central agencies.

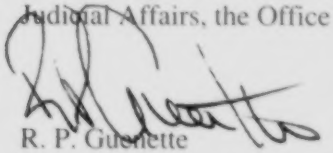

R. P. Guenette

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Departmental Performance Report (DPR) for the Courts Administration Service.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003-04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal 2003-04.

Name: _____

R. P. Guénette
Acting Chief Administrator

September 9, 2004

SECTION II: CONTEXT

The Establishment of the Courts Administration Service

The Courts Administration Service is a relatively new organization that was established by amalgamating the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. The amalgamation took effect on July 2, 2003 with the coming into force of the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8 (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html).

Our Mandate

The role of the Courts Administration Service is to provide administrative services to four courts of law: the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada (see below). These services facilitate individuals, companies, organizations and the Government of Canada to submit disputes and other matters to the courts, and enable the courts to hear and resolve the cases before them fairly, without delay and as efficiently as possible.

As stated in section 2 of the *Courts Administration Service Act*, the Courts Administration Service was established:

- to facilitate coordination and cooperation among the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada for the purpose of ensuring the effective and efficient provision of administrative services to those courts;

- to enhance judicial independence by placing administrative services at arm's length from the Government of Canada and by affirming the roles of chief justices and judges in the management of the courts; and

- to enhance accountability for the use of public money in support of court administration while safeguarding the independence of the judiciary.

The Courts Administration Service is responsible for meeting the courts' requirements and ensuring public access to the courts and to their records. The following are a few examples of specific functions carried out by the Courts Administration Service:

- providing litigants and their counsel with services relating to court hearings;

- informing litigants on rules of practice, court directives and procedures;

- maintaining court records;

- processing documents filed by or issued to litigants, and recording all proceedings;
- serving as a depository to allow for the enforcement of decisions made by the courts and federal administrative tribunals, such as the Canada Industrial Relations Board and the Canadian Human Rights Tribunal;
- providing judges, prothonotaries[1] and staff with library services; and
- providing judges, prothonotaries and staff with appropriate facilities and security.

[1] A prothonotary is a judicial officer of the Federal Court who is appointed by the Governor in Council pursuant to section 12 of the *Federal Courts Act* and who assists in the expeditious dispatch of the Court's business. The jurisdiction of the prothonotary has grown dramatically over the last three decades. Today, prothonotaries are responsible for over 75% of the Federal Court's proceedings under case management. In addition to participating in all forms of Alternative Dispute Resolution (ADR), prothonotaries can hear most interlocutory matters. They also preside over trials where the relief sought can reach up to $50,000. Once appointed, they serve on good behaviour up to the age of 75. For further information, please refer to Rules 50 and 51 of the *Federal Court Rules, 1998* (see http://laws.justice.gc.ca/en/F-7/SOR-98-106/index.html).

To better comprehend the mandate of the Courts Administration Service, a brief description of the four courts it serves is provided below.

The Courts

The four courts served by the Courts Administration Service are superior courts of record. They were established by the Parliament of Canada pursuant to its authority under section 101 of the *Constitution Act, 1867* to establish courts "for the better Administration of the Laws of Canada".

The **Federal Court of Appeal** (formerly the Appeal Division of the Federal Court of Canada) has jurisdiction to hear appeals from decisions of the Federal Court and the Tax Court of Canada, and certain statutory appeals. It also has exclusive jurisdiction to hear applications for judicial review of decisions of 14 federal boards, commissions and tribunals listed in section 28 of the *Federal Courts Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/F-7/index.html). Parties to a proceeding in the Federal Court of Appeal may be granted leave, or permission, to appeal the Federal Court of Appeal's decision to the Supreme Court of Canada if the case involves a question of public importance. On March 31, 2004, the Federal Court of Appeal consisted of the Chief Justice, and 10 other judges together with four supernumerary judges. According to the amendments made to paragraph 5(1)(*c*) of the *Federal Court Act*, by subsection 95(1) of the *Anti-terrorism Act*, the full judicial complement of the Federal Court of Appeal consists of the Chief Justice and 12 other judges. Thus, there are currently two vacancies in the Court. For further information on the Federal Court of Appeal, please refer to: www.fca-caf.gc.ca.

The **Federal Court** (formerly the Trial Division of the Federal Court of Canada) is a court of first instance. It has original, but not exclusive, jurisdiction over cases by and against the Crown, appeals under approximately 110 federal statutes and proceedings involving admiralty law, intellectual property law, aboriginal law and national security. The Court also has exclusive jurisdiction to hear applications for judicial review of the decisions of all federal boards, commissions and tribunals other than those over which the Federal Court of Appeal has jurisdiction (see above). This jurisdiction includes, in particular, applications for judicial review of decisions of the Immigration and Refugee Board. On March 31, 2004, the Federal Court consisted of 28 full-time judges, three supernumerary judges, one deputy judge and six prothonotaries. According to the amendments made to paragraph 5(1)(*c*) of the *Federal Court Act*, by subsection 95(1) of the *Anti-terrorism Act*, the full judicial complement of the Federal Court consists of the Chief Justice and 32 full-time judges. Thus, there are currently five vacancies in the Court. For further information on the Federal Court, please refer to: www.fct-cf.gc.ca.

The **Tax Court of Canada** has exclusive original jurisdiction to hear appeals and references under 12 different Acts of Parliament. Most of the appeals made to the Court relate to income tax, the goods and services tax, or employment insurance. While many appeals are subject to procedures similar to those of the Federal Court, appeals under what is known as the "informal procedure" are heard as informally and expeditiously as circumstances and considerations of fairness permit. On March 31, 2004, the Tax Court of Canada consisted of the Chief Justice, the Associate Chief Justice, 20 judges, five supernumerary judges and seven deputy judges. For further information on the Tax Court of Canada, please refer to: www.tcc-cci.gc.ca.

The main function of the **Court Martial Appeal Court of Canada** is to hear appeals from courts martial, which are military courts established under the *National Defence Act* that hear cases under the Code of Service Discipline found in Parts III and VII of that Act. On March 31, 2004, the Court Martial Appeal Court of Canada comprised of the Chief Justice and 62 judges. For further information on the Court Martial Appeal Court of Canada, please refer to: www.cmac-cacm.ca.

Our Values

In the fulfillment of its mandate, the Courts Administration Service has adopted core values which serve as building blocks for the organization. These include: open, transparent, honest and timely communications; integrity that entails respect for the judiciary and the courts served by the Service; and accountability to all the Service's stakeholders—judges, prothonotaries, litigants and the public alike.

Our Organizational Structure

The Courts Administration Service has one business line, known as Courts Administration. Its objective is to provide Canadians with the services needed to ensure accountability for the use of public money in support of the administration of the Federal Court of Appeal, Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada while facilitating the public's access to the courts and safeguarding the principle of judicial independence. This business line may be divided into three interrelated sections or service lines: Registry Services, Judicial Support and Corporate Management.

- **Registry Services** provides the courts with litigation support processes. These include processing documents filed by or issued to litigants, attending at court sittings, recording proceedings, providing information to litigants, maintaining custody of the records and information base required by the courts and issuing legal instruments to enforce the courts' decisions;

- **Judicial Support** provides judicial support to the Justices and prothonotaries, including but not limited to executive officers, judicial assistants, court ushers, library employees, and other staff who provide direct support to the judiciary in fulfilling their responsibilities; and

- **Corporate Management** provides services such as finance, human resources, informatics, information management, telecommunications, facilities, translation, strategic planning, communications, general administration and security to the courts and to the Courts Administration Service itself.

The Service is headed by a Chief Administrator. The powers, duties and functions of the Chief Administrator are set out in the *Courts Administration Service Act* as follows:

- the Chief Administrator has all the powers necessary for the overall effective and efficient management and administration of all court services, including court facilities and libraries and corporate services and staffing (subsection 7(2)); and

- the Chief Administrator, in consultation with the Chief Justices of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Tax Court of Canada, shall establish and maintain the registry or registries for those courts in any organizational form or forms and prepare budgetary

submissions for the requirements of those courts and for the related needs of the Courts Administration Service (subsection 7(3)).

The *Courts Administration Service Act* also places two specific restrictions on the powers of the Chief Administrator:

- the powers of the Chief Administrator do not extend to any matter assigned by law to the judiciary (subsection 7(4)); and
- a [C]hief [J]ustice may issue binding directions in writing to the Chief Administrator with respect to any matter within the Chief Administrator's authority (subsection 9(1)).

The Chief Administrator of the Courts Administration Service is also accountable to Parliament through the Minister of Justice.

Courts Administration Service's Management Structure and Service Lines

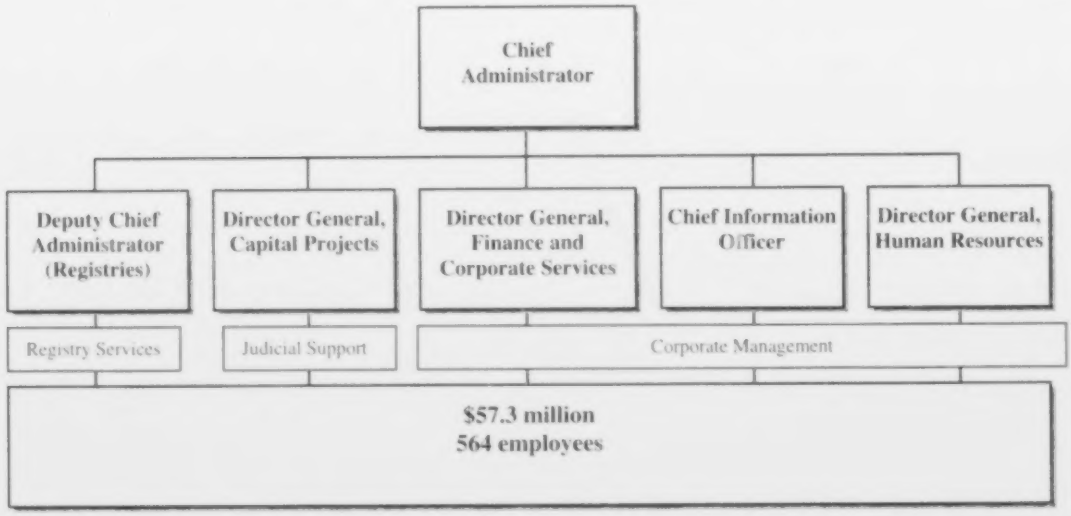

Offices and Court Accommodations of the Service

As the four courts served by the Courts Administration Service are itinerant courts, services must be provided at various locations across Canada to ensure access to the public. For this reason, the Courts Administration Service maintains a principal office in Ottawa and sixteen local offices in other parts of the country; nine of these local offices are staffed by Courts Administration Service employees, while the remaining seven are collocated with provincial and territorial court offices and staffed by employees of those courts on a contractual basis. (For information on office locations and contact information, please refer to Appendix II of this report.)

The Service attempts to accommodate the courts where it does not have local offices. The Courts Administration Service maintains unstaffed court accommodations in London, Ontario. In other locations, the Service arranges to use provincial court accommodations, leases commercial accommodations, or partners with other levels of government. In fact, in many locations, judges sit in facilities other than courtrooms, such as Band offices on Indian reserves, conference halls, hotel meeting rooms, gymnasia, Legion halls and even church rectories.

Planning Overview

The Courts Administration Service is entirely funded through yearly appropriations from Parliament. These appropriations are voted on each and every year by parliamentarians on reviewing the Main Estimates and the Report on Plans and Priorities, which are tabled in the House of Commons. The Service also receives revenue through filing fees, fines and sales of copies of filed documentation, including copies of judgments and/or orders. All such revenue is non-respendable—that is, it cannot be spent by the Courts Administration Service—and is deposited to the Government of Canada's Consolidated Revenue Fund. In 2003-04, this non-respendable revenue amounted to approximately $4 million.

The predecessor organizations of the Courts Administration Service were provided with a variety of funding streams over the past few years—some ongoing, others for specific purposes, and still others on a year-to-year basis. The Courts Administration Service has attempted to consolidate these various funding streams to stabilize future year funding at an appropriate level.

Increased Workload

The organization has no control over its workload. Its planning context is to a large extent dependent on external factors, such as the number of proceedings commenced in a given year and the time and resources required by the Court to deal with specific cases.

The past few years have seen a significant increase in applications to the courts, especially in immigration cases. The Federal Court's immigration and refugee workload approximately doubled between 1995 and 2000 and has undergone a similar substantial increase from 2002 to March 31, 2004. The events of September 11, 2001, and the increased emphasis on security have also added to the workload of the Federal Court.

Since July 2, 2003, five new judges have been appointed to the Federal Court along with one prothonotary. The capacity of the courts, and the Federal Court in particular, is a function of the capacity of their registries to process applications and the availability of judges to consider the cases. The Courts Administration Service will need adequate resources to meet the requirements of the current complement of the courts and any future needs arising from the filling of vacant judicial positions at the Federal Court of Appeal and the Federal Court. To ensure the "effective and efficient management and administration of all court services,"[2] the Courts Administration Service will continue to examine the resources required for the accurate and timely processing of files for the courts, while always recognizing the need to ensure accountability for the use of public money. In order to facilitate this, organization-wide performance measures will have to be developed.[3]

Participation in a Major Crown Project—The Pierre Elliott Trudeau Judicial Building

In 2003-04, the Courts Administration Service was involved in one major Crown project: construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building in Ottawa. This proposed new single-purpose courthouse facility will house the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Courts Administration Service. Planning for this project first began as long ago as March 1972. Various proposals have been prepared since then, and the project has on three separate occasions—1974, 1990 and 2002—been granted Preliminary Project Approval by the Treasury Board and approved by all other relevant regulatory government bodies. It was also discussed in the Auditor General's 1997 report, which concluded "that consolidation of Federal Court [of Canada] facilities in Ottawa would be desirable".[4] In addition, as the Minister of Justice suggested in a 1986 letter to the Commissioner for Federal Judicial Affairs that was quoted in the Auditor General's report, the "feasibility of consolidating the Tax Court and other tribunals into any proposal" to build new premises for the Federal Court of Canada was analysed and the

[2] *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8, subsection 7(2).

[3] Some high-level performance indicators, related to the strategic outcome, which will be adopted by the Courts Administration Service are: the assessment of the effectiveness of the caseflow management system based on Canadian Judicial Council (CJC) performance standards; the evaluation of client satisfaction based on surveys and/or questionnaires; and the assessments and input provided to the judiciary from various established committees, including the "Bench and Bar Committee" and the "Rules Committee."

[4] Canada, Office of the Auditor General, *Report on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services, 1997), paragraph 114.

current project accordingly includes the Tax Court of Canada.[5] On December 2, 2003, the Naming and Design Unveiling Ceremony was held. The building, which will be situated adjacent to the Supreme Court of Canada Building on Wellington Street, is scheduled for completion by the spring of 2008. Public Works and Government Services Canada is the lead organization on this major Crown project, which is jointly managed with the Courts Administration Service. At the time of writing this report, the courts and the employees of the Courts Administration Service are located in seven buildings spread across the National Capital Region. The new facility will give the courts and the Courts Administration Service much needed space to handle their current increased workload and to realize efficiencies.

Other Major Facilities Project

- In June 2003, the Federal Court of Appeal was temporarily relocated from the Supreme Court of Canada Building to the Thomas D'Arcy McGee Building in Ottawa to accommodate the additional space requirements of the Supreme Court of Canada.

- The Courts Administration Service is participating in the tenant fit-out of the Federal Judicial Centre in Toronto. The Federal Judicial Centre will be leased to the Federal Government on a long-term basis to house the Courts and the regional operations of the Courts Administration Service. Approval to proceed with the Federal Judicial Centre was obtained on January 30, 2003, and occupancy is scheduled for spring 2006.

- During 2003-04, the Courts Administration Service commenced preparations to relocate the former staff of the Tax Court of Canada's Montreal office to the offices of the former Registry of the Federal Court of Canada located at 30 McGill Street. The Courts Administration Service will forego some 1,005 m^2 of space at 500 Place d'Armes, which will result in savings of approximately $430,000 a year for Public Works and Government Services Canada. This collocation is scheduled for September 2004.

Through the Montreal and Toronto office consolidation projects and in the construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building, efficiencies will be realized by bringing staff and courtrooms together in a single location. Moreover, by combining staff, the public will have a single access and information point.

[5] Ibid., paragraph 112. It should be noted that the former Federal Court of Canada comprised an Appeal Division and a Trial Division. With the coming into force of the *Courts Administration Service Act* on July 2, 2003, these two divisions have become two distinct courts, known respectively as the Federal Court of Appeal and the Federal Court.

Security

The Courts Administration Service is responsible for security for the four courts. The security of judges, prothonotaries, staff and members of the public in Courts Administration Service facilities is of vital importance. However, security requirements must not impede public access to the courts. Security is particularly important due to changes to the mandate of the Federal Court under the *Anti-terrorism Act* and other legislation, which have heightened security requirements. In addition, the Courts Administration Service, together with the Federal Court, is designated as an Emergency Preparedness Centre (EPC) to ensure that the Federal Court can continue to perform its judicial duties in the event of an emergency. The Courts Administration Service is also a member of the cadre of federal organizations comprising the Continuity of Constitutional Government Working Group (CCG) under the leadership of the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness (OCIPEP), which is to be integrated into a new portfolio, Public Safety and Emergency Preparedness (see http://www.ocipep.gc.ca/index.asp).

The Courts Administration Service is also committed to improving the security, accessibility and integrity of computer systems containing judicial information, while safeguarding privacy and judicial independence. This would involve adopting the "Blueprint for the Security of Judicial Information" prepared by the Canadian Judicial Council. Adherence to these guidelines would benefit both the judicial system and those third parties whose information requires special protection under the law.

Consolidation of Administrative Services

Finally, as mentioned in the message from the Chief Administrator, the *Courts Administration Service Act* (see http://laws.justice.gc.ca/en/C-45.5/index.html) consolidated the administrative and registry services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada by creating a new organization known as the Courts Administration Service. This consolidation, which came into effect on July 2, 2003, had a significant impact on the Service's ability to meet its key targets during 2003-04. Certain projects had to be postponed or cancelled as a result.

Societal Context

The Courts Administration Service plays an active part in Canadian society.

As Lucienne Robillard, the President of the Treasury Board, said in *Canada's Performance 2003* (see http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_e.asp), the ninth annual report to Parliament on government performance, the enduring priority of the Government of Canada is to improve the quality of life of Canadians. That report identifies 20 societal indicators that are grouped according to four main themes: economic opportunities and innovation in Canada, the health of Canadians, the Canadian environment, and the strength and safety of Canadian communities. This commitment is

consistent with the Government of Canada's priority of improving the quality of life of Canadians.

While none of the societal indicators identified in *Canada's Performance 2003* apply directly to the Courts Administration Service's work, facilitating access to the courts relates most closely to the theme of the strength and safety of Canadian communities. The Service's commitment to "effectively, timely and fair access ... to the litigation processes of the Federal Court of Appeal, Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada" (see Section III below) is consistent with the common goal of "a fair Canadian justice system" toward which a number of departments, agencies and organizations strive.

Government Priorities

The Treasury Board Secretariat, through the Service Improvement Initiative (see http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi1_e.asp#obj), commits the federal government to achieve, at a minimum, a 10 percent increase in client satisfaction with key, significant direct service delivery activities by the year 2005. This initiative, which in 2002 was integrated with the Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp), encourages service improvements from a citizen-centred perspective, focusing on achieving real improvement in client satisfaction with service quality. The Service's four key targets, which are discussed in Section III, permit the organization to provide public-focused services, measure the concrete results that the public obtain from its services, respect the values of the Canadian public in the provision of relevant and prompt information, and promote an accessible, fair and equitable justice system. To this end, the Courts Administration Service has continued to conduct surveys to gather feedback on client satisfaction and on how to improve its service delivery, and Rule 16 of the *Federal Court Rules, 1998* provides the public with a depository for recommendations in every office of the Courts Administration Service. Other means by which the Courts Administration Service has received comments relating to its services are through various committees, such as the Bench and Bar Committee and the Rules Committee, and via the "Contact Us" link on the Service's Web site (see http://www.cas-satj.gc.ca/contact/contact_us_e.php).

All this is underpinned by efficient and responsible use of public funds through gradual and effective implementation of the federal government's Modern Comptrollership initiative (see http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/). Modern Comptrollership is a management reform focused on the sound management of resources and effective decision-making. Modern Comptrollership is intended to provide managers with integrated financial and non-financial performance information, a sound approach to risk management, appropriate control systems and a shared set of values and ethics. Benefits of Modern Comptrollership also include increased strategic leadership and employee motivation. As mentioned below (see Section III), the Courts Administration Service engaged in several initiatives related to Modern Comptrollership. For example, the cross-training of existing staff and the review of the registries' practices and procedures have commenced. Moreover, the development and implementation of harmonized policies,

practices and procedures of the Courts Administration Service that represent the best practices of modern public sector organizations is also well underway.

SECTION III: PERFORMANCE OF THE COURTS ADMINISTRATION SERVICE

Strategic Outcome

The Courts Administration Service is committed to realizing the following strategic outcome:

> The public has effective, timely and fair access, in either official language, to the litigation processes of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada.

The strategic initiatives identified below are intended to ensure broader public access to the courts, more efficient processing of cases and more effective support to the courts we serve, while ensuring transparency and full accountability for the use of public funds.

Performance Summary

As recorded in the 2003-04 Public Accounts of Canada, the Service received $57.3 million in funding from Parliament to carry out its mandate. The actual amount of funds spent in that year amounted to $54.2 million, resulting in a $3.1 million lapse. This lapse includes $1 million returned to Treasury Board in December 2003 to assist in the Government of Canada's reallocation priorities. Furthermore, in order to assist with the Government of Canada's cash management requirements, the Service also deferred requesting a carryforward authority of $1.5 million in 2003-04 as the funds were not required in that fiscal year. It should also be noted that a commitment was made by the organization to absorb the support costs for four additional judges who were appointed to the Federal Court after July 2, 2003. The Service continues to reallocate with due diligence resources to high priority items while ensuring prudence and probity in the use of public funds.

The consolidation has necessitated that a multitude of high-level tasks be undertaken while ensuring minimal disruption to the ongoing provision of service to our clients. For example, the Courts Administration Service engaged in an organizational restructuring which included the amalgamation of the funding of the two former organizations, harmonization of the registries and the consolidation of corporate services. It also entailed the development of new Internet sites. In tandem with these priorities, the Service worked towards the realization of its key targets and strategic outcome.

Key Partners

The Courts Administration Service has several key partnerships that contribute to the accomplishment of its strategic outcome.

As mentioned in Section II of this report (under the heading "Participation in Major Crown Project"), the Courts Administration Service has been an active participant, with Public Works and Government Services Canada and the Office of the Minister of Justice in the planning and development of the construction of the Pierre Elliott Trudeau Judicial Building in Ottawa. The Toronto Federal Judicial Centre Project has involved many of the same key partners. The construction of these facilities is linked to improving the cost-effectiveness and service delivery of the Courts Administration Service.

Another key partnership of the Courts Administration Service is with the LexUM group of the Université de Montréal's Public Law Research Centre. This partnership permits the Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada to publish their decisions on line. These decisions are published by the Courts Administration Service in cooperation with the LexUM laboratory at the University of Montreal. This partnership is linked to the strategic outcome of the Courts Administration Service in that it facilitates public access to information about the Court's work.

Other key partnerships of the Courts Administration Service include:

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs - The Deputy Chief Administrator, in consultation with the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, continued to work with the Supreme Arbitration Court of the Russian Federation to assist in developing new court procedures for an open, fair and efficient resolution of tax disputes. This initiative commenced in the fall of 1997. As a result of the Canada-Russia Judicial Partnership Program, a similar project with China has begun.

Library and Archives Canada - Since August 2003, the Courts Administration Service has been holding discussions with Library and Archives Canada to establish a Memorandum of Understanding (MOU) for the transfer of the pre-1939 records of the Exchequer Court of Canada to the Archives. Once signed, this agreement will serve to preserve Court records of national significance and provide enhanced access for Canadians and historical researchers.

Provinces and territories - Of the Service's 16 local offices, seven are co-located with provincial and territorial court offices and staffed by employees of these courts on a contract basis (see Appendix II for a list of the local offices of the Courts Administration Service).

The Canadian Bar Association and provincial law societies – These organizations provide valuable feedback on processes and procedures to ensure the continued effectiveness of the courts.

Tribunals and federal boards – The Service's ongoing efforts to achieve cost savings include the sharing of facilities and courtrooms across the country with tribunals and federal boards. For example, both the Canada Industrial Relations Board and the Office of the Umpire use Courts Administration Service facilities.

Private Sector – The Courts Administration Service's principal private sector partnership is with LexisNexis and relates to the Service's electronic filing project (see below).

Key Targets

The Courts Administration Service has four key targets linked to its strategic outcome:

1) Improve the effectiveness of the Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada;
2) Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Courts Administration Service and its services;
3) Improve service delivery; and
4) Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada.

All of these key targets have an impact on the realization of the Courts Administration Service's strategic outcome. The first three are clearly linked to the strategic outcome's reference to the effectiveness and timeliness of the public's access to the courts' litigation processes. Promoting the judicial independence of the courts is linked more closely to the fairness of access to those processes.

Results by Key Targets

During 2003-04, the Courts Administration Service's priorities included a number of activities intended to contribute to the realization of its strategic outcome. These activities are associated with its key targets as follows:

Key Targets	Activities
Improve the effectiveness of the Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada;	▪ Videoconferencing ▪ Digital recording ▪ Electronic courtrooms ▪ Alternative Dispute Resolution (ADR)
Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Courts Administration Service and its services	▪ Electronic filing ▪ Division of the former Federal Court of Canada Web site to form the two new Federal Court of Appeal and Federal Court Web sites ▪ Development of the Courts Administration Service Web site
Improve service delivery	▪ Harmonization of the registries ▪ Consolidation of corporate services ▪ Improvement to corporate systems' interfaces ▪ Training and development programs ▪ Modern Comptrollership initiative ▪ Performance indicators and service standards
Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada	▪ Enhance public awareness of the Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Courts Administration Service

The results of these activities are discussed below.

Improve the effectiveness of the Courts Administration Service in supporting the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada

The 1997 Auditor General's Report on the two former organizations recommended that "[p]riority should be given to information technologies to increase court efficiency".[6] The Courts Administration Service realizes that it has to take into account the impact of new technologies on its work and the need to keep up with technological advances in order to provide the most cost-effective, efficient and secure services to judges, prothonotaries, counsel, the public and its employees. To that end, technologies permitting videoconferencing, digital recording and electronic courtrooms have been adopted for use by the courts served by the Courts Administration Service. The Service has received positive feedback from litigants concerning the implementation of these initiatives. Such initiatives have or will ultimately provide the public and the legal community more efficient options for greater access to the judicial system, thereby upholding Canadian values such as fairness, equality and the rule of law.

Videoconferencing

Videoconferencing installations have been established in all regional and local offices across the country. An upgrade to the video-conferencing system has enabled the Service to avoid third-party connection costs. The use of videoconferences has increased significantly in 2003-04 compared with the previous year. Videoconferencing systems provide an alternative means of access to court hearings, including access on urgent matters and across long distances, in order to facilitate the advancement of cases and to save costs in time and travel for litigants, judges, prothonotaries and Service staff.

Digital Recording

Digital recording equipment has been set up in some of our courtrooms. Digital recording provides a means to reduce court reporting costs and thereby reduce the costs related to hearings while enhancing the effectiveness of recording the courts' proceedings. As more and more courtrooms are equipped with the new system, the benefits will continue to accrue.

[6] *Report on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada*, paragraph 155.

Electronic Courtrooms

Following the positive experience with the implementation of electronic courtrooms in Edmonton and Calgary[7] and in keeping with its commitment to improve service delivery and accessibility to court proceedings, the Service completed its planning and purchasing stages in the building of an electronic courtroom in Ottawa. This process involved consultation with the judiciary and consultants to determine the specifications for and layout of the equipment in the courtroom. Real-time court reporting will also be implemented in this installation. In this way, the judges, prothonotaries, counsel and all court staff can accept real-time feed via their own notebook computers.

Alternative Dispute Resolution

As noted above, the four courts have different jurisdiction and are governed by different practices and procedures which are stipulated in their respective rules. For example, alternate dispute resolution (ADR) is increasingly used in the Federal Court and in the Tax Court of Canada proceedings. ADR is a structured process in which a judge or prothonotary conducts an informal process, such as mediation, in order to facilitate a resolution of the dispute without embarking on a formal trial. ADR programs reduce backlogs and free up court services in the face of increasing caseloads. However, such programs have also created new judicial support needs and additional space requirements. During 2003-04, 104 dispute resolution conferences and 1,416 pre-trial conferences were held in the Federal Court and 102 pre-trial conferences were held in the Tax Court of Canada (pre-trial conferences are often de facto dispute resolution conferences). The Tax Court of Canada also makes extensive use of informal proceedings, which reduce the cost of dispensing justice and make justice accessible to a broader range of litigants.

[7] It should be noted that in 2003-04, the Edmonton electronic courtroom was used for a 120-day Aboriginal trial, and another year-long Aboriginal case is scheduled to commence in January 2005 using the same electronic equipment. Similarly, the Calgary electronic courtroom was used for another Aboriginal trial, which began in May 2000 for a total of 351 sitting days. Of this total amount, the courtroom was used for 78 days in 2003-04. This trial is expected to continue for at least another four years.

Facilitate broader public access to the Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada, and the Court Martial Appeal Court of Canada, and to the Courts Administration Service and its services

Electronic filing

Electronic filing has been in use in the Tax Court of Canada since September 1, 2001. In 2003-04, a similar initiative was in the development stage for proceedings in the Federal Court of Appeal and the Federal Court. This latter endeavour is a public-sector/private-sector cooperative venture between the Service and LexisNexis Canada (formerly QuickLaw Inc.), which will be the first service provider in the Canadian marketplace. A cooperative agreement was signed on November 26, 2003 to formalize this working relationship, which has been an integral part of the project's evolution since its inception in 2001. A pilot project is planned for the fall of 2004. This pilot project includes testing a unique new method of paying court filing fees: the Receiver General Buy Button site, operated by Public Works and Government Services Canada.

Electronic filing has the potential to enable more efficient and effective communication, storage, retrieval and dissemination of the information involved in court matters. In the context of the Government On-line initiative, electronic filing will enhance the efficiency and timeliness of court processes by providing the public with a further means of communicating with the Service. It should also be noted that a survey of the legal community, conducted in the last quarter of 2002-03, confirmed that 81% of those polled were very open to the use of electronic filing and that they considered its potential benefits to be significant.

Internet sites

On March 31, 2004, three new internet sites were launched. The Internet Committee of the Courts Administration Service not only divided the former Federal Court of Canada Internet site into one for the Federal Court of Appeal and another for the Federal Court, it also developed the site for the Courts Administration Service. These new internet sites have enhanced the level of service offered to the public and its access by the public to the courts, while fostering a better understanding of the courts and the Courts Administration Service. The public can now search for basic information on court proceedings and improvements have been made to the courts' decision databases. Currently, a collection of 3,182 Federal Court of Appeal decisions rendered, 10,143 Federal Court decisions rendered since 1992, and close to 3,000 Tax Court of Canada decisions rendered from November 1997 onward are available on the respective internet sites. These decisions are published by the Courts Administration Service in cooperation with the LexUM

laboratory at the University of Montreal. Furthermore, approximately 53 Court Martial Appeal Court of Canada decisions rendered since 1991 are published in-house and are available on that court's site.

Improve service delivery

Harmonization of the registries

The organizational structures of the registries of the four courts served by the Courts Administration Service were consolidated under the direction of the Deputy Chief Administrator. This was done to ensure a high level of service to the judiciary and to the public. The Service has also been working toward its goal of improving access by the judiciary and the public to the registries' services in both official languages.

The consolidation of the registries of the courts involves:

- Collocation of the various registry offices to achieve efficiencies and savings as recommended by the Auditor General's report of 1997. The physical consolidation of the registries in Vancouver is already completed. The Service has been preparing to consolidate the Montreal registries and the Toronto registries, which are scheduled for September 2004 and spring 2006 respectively.

- Cross-training of existing staff commenced in 2003-04. The initial training of staff was aimed at providing increased access to certain regional offices for Tax Court of Canada filings. As a result, the public was provided with an additional six points of service where documents for the Tax Court of Canada can be filed. These measures will enhance the use of our resources and provide a common access point for the public with respect to all four courts.

- A review of the registries' practices and procedures has commenced, and consultations with the Chief Justices will ensue, in order to standardize the procedures so as to make them as uniform as possible across the four courts. This should make it easier for the public and registry staff to apply the procedures.

- The harmonization of information or case management systems of the four courts has also begun. Presently, there are two case management systems—one that supports the operations of the Federal Court of Appeal and the Federal Court and another that supports the operations of the Tax Court of Canada. In 2003-04, discussions and consultations were already underway and the development and the implementation of a common case management system will be one of the priority projects for 2004-2005. This new system will integrate the complex functions involved in the courts' case management activities including:
    - a computerized case inventory package to measure and report on elapsed time between events in the litigation process;
    - an automated scheduling system for assignment of cases, judges, court facilities and Service personnel;

- an automated docket recording system; and
- provision of essential statistical, operational and other management information through the system's reporting abilities.

Corporate Service Consolidation

During this consolidation process, integration groups for each branch within the organization were formed to develop harmonized policies, practices and procedures for the Courts Administration Service that were consistent with those of the central agencies and that represent the best practices of modern public sector organizations. Staff have begun the process of harmonizing key policies, procedures and systems in such areas as finance, human resources, information technology and facilities management. Management directives reflecting best practices in the areas of overtime, hospitality and travel have been issued. Human Resources delegation and Finance delegation documents, which enhanced managerial responsibility, were developed and implemented. To advance the integration process, internal management reviews were also carried out and common work tools were developed or acquired so as to improve the administrative efficiency of the Service.

In 2003-04, many projects were undertaken to facilitate communication between the two former organizations and enhance service delivery. Such initiatives included:

- developing such tools as an electronic phonebook, a common address list for the two different e-mail systems, and a common e-mail address for all Service employees;

- harmonizing the desktop office suites of most Service employees by adopting a common productivity tool (Microsoft Office);

- commencing work on the consolidation of the organization's technological infrastructure, that is, developing a common server and network operating system;

- streamlining technical support procedures; and

- implementing a dedicated Helpdesk support line for the judges and prothonotaries.

Furthermore, consolidated versions of FreeBalance and the Salary Management System software were deployed in Finance, and a pilot project, which will permit the Human Resource Information System (HRIS) application to be accessed by all Service employees across the country, has been launched. These measures will improve the performance management capabilities of the Courts Administration Service.

Training and development programs

The Courts Administration Service is committed to fostering a continuous learning environment, providing staff with opportunities for development and creating a positive and productive work environment. The Courts Administration Service views professional development as essential to enabling its employees to manage effectively the courts in a knowledge society. Thus the Courts Administration Service encourages and supports the participation of its employees at several learning activities, such as conferences, associations, symposia and forums. Moreover, besides developing a Continuous Learning Policy and Guidelines and expanding the Learning Needs Analysis Project for all Service employees, the Human Resources Branch has designed, implemented and held in-house sessions on change management, team-building and organized communication exercises for our employees. In addition, a program was conducted in the National Capital Region, Montreal, Toronto and Vancouver which offered second language sessions in one of the two official languages at lunch hour twice per week to improve the proficiency levels of staff.

Modern Comptrollership

Although it was decided to pursue an integrated approach to implementing the results of the Modern Comptrollership capacity assessment and the Public Service Employee Survey in order to make more efficient use of its resources, many modern comptrollership initiatives were postponed due to the consolidation process and a lack of resources. It is hoped that a comprehensive and coherent action plan will be developed to address areas for improvement identified in the assessment and following the public service-wide and internal surveys. (See the discussion of Modern Comptrollership in Section II of this report under the heading "Government Priorities".)

Performance indicators and service standards

In Section III of the Report on Plans and Priorities for 2003-04 for both former organizations (see http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/RFCC-GCC/RFCC-GCCr34_e.asp and http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/TCC-CCI/TCC-CCIr34_e.asp), the development of performance indicators and the updating of service standards were cited as key activities. Due to other priorities resulting from the consolidation, this initiative was postponed. Performance indicators and service standards will now have to be established for the Courts Administration Service.

Promote the judicial independence of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada

Enhance public awareness of the Federal Court of Appeal, Federal Court, Tax Court of Canada, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Courts Administration Service

One of the most fundamental challenges faced by the Courts Administration Service is educating government officials, parliamentarians and the public as to the distinctiveness of the courts which it serves. To promote information sharing and to heighten public awareness of the judiciary and registry processes, the courts and the Service hold open houses and symposia and members of the judiciary and Service personnel participate in seminars.

The Federal Court of Appeal, the Federal Court and the Courts Administration Service hosted two open houses where the legal community was invited to meet with the judges of the courts and personnel of the Courts Administration Service. The open houses were held in Ottawa on May 1, 2003 and in Saskatoon on May 22, 2003. On September 19, 2003, a seminar on Federal Court of Appeal and Federal Court Practice and Procedure sponsored by the Continuing Legal Education Society of British Columbia (CLE) was held in Vancouver. During these events, the courts and Service personnel provided the legal community with information on: the new structure of the courts and the Service as well as issues and challenges resulting from the coming into force of the *Courts Administration Service Act*. The latter event also dealt with such issues as appellate advocacy in the Federal Court of Appeal, class actions, appeals from case management prothonotaries, case management, registry procedures and the preparation of bills of costs and their assessments.

Moreover, the Federal Court of Appeal and the Federal Court held two meetings of the Bench and Bar Liaison Committee on May 9, 2003 and March 5, 2004. While ensuring the independence and impartiality of the Bench, these meetings provide a forum for members of the bar to meet with the judges to discuss informally issues of concern to the bar which do not fall within the mandate of the Rules Committee.

In 2003, the Tax Court of Canada—assisted by the Courts Administration Service—held a number of special sittings to commemorate its 20th anniversary. These were held in Montreal on October 7, Toronto on October 27, Ottawa on November 14, and Vancouver on November 27. At these special sittings, the Court was addressed by representatives of the Canadian Bar as well as the Canadian Tax Foundation and the *Association de planification fiscale et financière*, who offered congratulatory messages to the Court on this special anniversary. These special sittings were widely attended by tax practitioners located in the different cities. The Tax Court of Canada and the Courts Administration

Service also hosted a half-day symposium in Ottawa on November 14, 2003. Several panelists were invited to discuss issues relating to the Tax Court of Canada as well as developments in the areas of the law over which the Tax Court has jurisdiction. Several members of the judiciary as well as tax practitioners from across the country attended this symposium.

The Courts Administration Service also encourages partnership with elementary schools, high schools, colleges and universities in order to provide education on the role and jurisdiction of the courts and their respective registries. For example, the Calgary Courthouse Education Program, sponsored by the Calgary Education Society and funded primarily by the Alberta Law Foundation, is a legal education program for students from grades 3 to 12. The Service's Calgary local office provides facilities for the students to participate in mock trials and to further their knowledge of the Canadian judicial system. Approximately 1,500 students participate in this program on a yearly basis. Other educational initiatives included moot court trials.

Management Practices

The following are two key elements of the Courts Administration Service's management practices that have contributed to the realization of its strategic outcome.

Operational Plans

The Courts Administration Service's budgeting practices, notwithstanding day-to-day operational requirements, revolve around the key targets discussed above. Operational plans are prepared prior to the annual budget exercise and they link proposed activities to the key targets, and thereby to the strategic outcome. Each year's operational plans are reviewed and updated at year's end before the new year's operational plans are adopted.

Government On-Line

The Courts Administration Service has made every effort to contribute to the goal of the Government of Canada's Government On-Line initiative (see http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp for information on Government On-Line), namely to use information and communication technology to provide enhanced access to improved citizen-centred, integrated services, anytime, anywhere and in the official language of their choice. Examples of this are the ongoing publication of the courts' decisions on their respective Web sites in partnership with the Université de Montréal's LexUM group and the development of electronic filing.

APPENDICES

Appendix I: Financial Tables

The *Courts Administration Service Act* came into force on July 2, 2003 and consolidated the former registries of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. Although the 2003-2004 Main Estimates and Planned Spending figures were voted separately for both former organizations pre-consolidation, they have been combined in the figures below to reflect the new consolidated entity.

Table 1: Summary of Voted Appropriations

The following table details resources voted by Parliament and the actual use of the resources by the Courts Administration Service.

Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote		2003-2004			
	Courts Administration Service	**Total Main Estimates**	**Total Planned Spending**	**Total Authorities**	**Total Actual Spending****
27	Program Expenditures	45.4 *	53.0 *	51.6 *	48.5
(S)	Contributions to employee benefit plans	5.8	5.8	5.7	5.7
	Total Department	**$ 51.2**	**$ 58.8**	**$ 57.3**	**$ 54.2**

* **Program Expenditures Details:**

Vote		2003-2004		
	Courts Administration Service	**Total Main Estimates**	**Total Planned Spending**	**Total Authorities**
27	**Program Expenditures**			
	Transfer from Vote 30 – Registry of the Federal Court of Canada	33.6	33.6	33.6
	Transfer from Vote 55 – Registry of Tax Court of Canada	11.8	11.8	11.8
	Funding for judicial support costs related to new judicial appointments made under the Public Security and Anti-Terrorism legislation	-	2.0	1.0
	Program Integrity Funding for judicial support, additional prothonotaires and costs associated with Aboriginal hearings	-	4.6	3.7
	Federal Court of Appeal move from Supreme Court of Canada Building to the Thomas D'Arcy McGee Building	-	1.0	1.0
	Collective Bargaining and Modern Comptrollership	-	-	0.5
	Total Program Expenditures	**$ 45.4**	**$ 53.0**	**$ 51.6**

** The variance between the Total Authorities ($57.3M) and Total Actual Spending ($54.2M) is $3.1M. For 2003-2004 only, the Courts Administration Service was able to return approximately $1.0M to the Treasury Board to assist the Government of Canada with the government wide reallocation exercise. Due to the ongoing Air India hearings and the fact that no applications have been filed under the *Canada Evidence Act* within the Federal Court during the 2003-2004 fiscal year, $0.25M has been reprofiled to fiscal year 2004-2005.

Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending

The following table details how the resources voted by Parliament were used by the Courts Administration Service.

Departmental Planned versus Actual Spending ($millions – except for FTEs)

		2003-2004		
Courts Administration Service	**Total Main Estimates**	**Total Planned Spending**	**Total Authorities**	**Total Actual Spending**
FTEs	n/a	605	n/a	581
Operating	51.2	58.8	57.3	54.2
Less: Respendable Revenues	-	-	-	-
Total Net Expenditures*	**51.2**	**58.8**	**57.3**	**54.2**
Other Revenues and Expenditures				
Non-respendable Revenues**	-	(7.4)	(7.4)	(6.0)
Cost of services provided by other department	-	16.6	16.6	14.0
Net Cost of the Program	**$ 51.2**	**$ 68.0**	**$ 66.5**	**$ 62.2**

* Total Net Expenditures includes contributions to employee benefits plans. Reference should be made to the discussion under Table 1: Summary of Voted Appropriations for further information.

** At the Courts Administration Service, non-respendable revenues consist primarily of fees levied for filing documents within the Registry and for sales of photocopies of judgments and other revenues such as fines and recovery of employment insurance costs from Human Resources Development Canada (HRDC).

Fines are difficult to forecast and can easily lead to variances between Total Planned Spending and Actual Spending. During the 2003-2004 fiscal year, fines levied for the Federal Court totalled $1.8M, as opposed to $5.3M during 2002-2003 and $2.2M during 2001-2002.

Late in fiscal year 2001-02, it was decided that total cost allocated by the Tax Court of Canada for handling Employment Insurance (EI) cases would be expensed against the Employment Insurance account of Canada. As such, HRDC, the department responsible for the EI account, would show an EI expense and the Tax Court of Canada would show an equivalent, non-respendable revenue item. The purpose of this accounting exercise was to more accurately reflect the total cost of running the federal government's EI program and it was strictly internal to the government.

It should be noted that beginning in the 2004-2005 fiscal year, all costs associated with EI for the Courts Administration Service will be recovered from Human Resources and Skills Development Canada (formerly HRDC).

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table provides a historical perspective of resources used by the Courts Administration Service.

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)

	Actual 2001-2002*	Actual 2002-2003*	2003-2004 Total Main Estimates	2003-2004 Total Planned Spending	2003-2004 Total Authorities	2003-2004 Total Actual Spending
Courts Administration Service	54.1	55.7	51.2	58.8	57.3	54.2
Total	$ 54.1	$ 55.7	$ 51.2	$ 58.8	$ 57.3	$ 54.2

Note : All figures include Contributions to employee benefit plans.

* The actuals for fiscal years 2001-2002 and 2002-2003 is the sum of the figures for the former Registry of the Federal Court of Canada ($41.4M and $42.5M respectively) and the former Registry of the Tax Court of Canada ($12.7M and $13.2M respectively).

Table 5: Non-Respendable Revenues ($ millions)

This table identifies revenues received by the department. Reference should be made to the discussion under Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending for information concerning the variances in the non-respendable revenue.

Non-Respendable Revenue ($millions)

	Actual 2001-2002*	Actual 2002-2003*	2003-2004 Planned Revenues	2003-2004 Total Authorities	2003-2004 Actual
Courts Administration Service	4.1	7.3	7.4	7.4	4.1
Unplanned	2.9	2.4	-	-	1.9
Total	$ 7.0	$ 9.7	$ 7.4	$ 7.4	$ 6.0

* The actuals for fiscal years 2001-2002 and 2002-2003 is the sum of the figures for the former Registry of the Federal Court of Canada ($3.5M and $6.7M respectively) and the former Registry of the Tax Court of Canada ($3.5M and $3.0M respectively).

Appendix II: Offices of the Courts Administration Service

NATIONAL CAPITAL REGION OFFICES

Courts Administration Service
PRINCIPAL OFFICE - OTTAWA
Ottawa, Ontario
K1A 0H9
http://www.cas-satj.gc.ca

Lorne Building **90 Elgin Street** **Ottawa, Ontario K1P 5B8** **Registry of the Federal Court of Appeal and the Court Martial Appeal Court of Canada** Telephone: (613) 996-6795 Facsimile: (613) 952-7226 **Registry of the Federal Court** Telephone: (613) 992-4238 Facsimile: (613) 952-3653	**Centennial Towers** **200 Kent Street** **Ottawa, Ontario K1A 0M1** **Registry of the Tax Court of Canada** Telephone: (613) 992-0901 or 1-800-927-5499 Facsimile: (613) 957-9034 TTY: (613) 943-0946 Tax Court of Canada courtroom and judges' chambers
Thomas D'Arcy McGee Building **90 Sparks Street** **Ottawa, Ontario K1P 5B4** Federal Court of Appeal, Federal Court and Court Martial Appeal Court of Canada courtrooms and judges' chambers	**434 Queen Street** **Ottawa, Ontario K1R 7V7** **Corporate Services for the Courts Administration Service** Telephone: (613) 996-2563 Facsimile: (613) 941-6197

LOCAL OFFICES

ALBERTA – Calgary
3rd Floor, 635 Eight Avenue S.W.
T2P 3M3
Telephone: (403) 292-5920
Facsimile: (403) 292-5329
TTY: (403) 292-5879

ALBERTA – Edmonton
Scotia Place, Tower 1, Suite 530,
P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue T5J 3R8
Telephone: (780) 495-4651
Facsimile: (780) 495-4681
TTY: (780) 495-2428

BRITISH COLUMBIA – Vancouver
Pacific Centre, P.O. Box 10065
701 West Georgia Street V7Y 1B6
Telephone: (604) 666-3232
Facsimile: (604) 666-8181
TTY: (604) 666-9228

MANITOBA – Winnipeg
4th Floor, 363 Broadway Street R3C 3N9
Telephone: (204) 983-2509
Facsimile: (204) 983-7636
TTY: (204) 984-4440

NEW BRUNSWICK – Fredericton
Suite 100, 82 Westmorland Street E3B 3L3
Telephone: (506) 452-3016
Facsimile: (506) 452-3584
TTY: (506) 452-3036

NOVA SCOTIA – Halifax
Suite 1720, 1801 Hollis Street B3J 3N4
Telephone: (902) 426-3282
Facsimile: (902) 426-5514
TTY: (902) 426-9776

ONTARIO – Toronto and London
- Registry of the Federal Court of Appeal, the Federal Court and the Court Martial Appeal Court of Canada (Toronto)
7th Floor, 330 University Avenue M5G 1R7
Telephone: (416) 973-3356
Facsimile: (416) 973-2154
TTY: (416) 954-4245

- Registry of the Tax Court of Canada (Toronto)
Suite 902, 200 King Street West M5H 3T4
Telephone: (416) 973-9181
Facsimile: (416) 973-5944
- Registry of the Tax Court of Canada (London)
3rd Floor, 231 Dundas Street N6A 1H1
Telephone: (519) 645-4203
Facsimile: (519) 675-3391

QUEBEC – Montréal
- Registry of the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Tax Court of Canada and the Court Martial Appeal Court of Canada
30 McGill Street H2Y 3Z7
Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004
TTY: (514) 283-3017

QUEBEC – Québec
Palais de Justice, Room 500A and 500E,
300 Jean Lesage Blvd. G1K 8K6
Telephone: (418) 648-4920
Facsimile: (418) 648-4051
TTY: (418) 648-4644

OFFICES STAFFED BY PROVINCIAL AND/OR TERRITORIAL COURT EMPLOYEES

NEW BRUNSWICK - Saint John
Room 413, 110 Charlotte Street E2L 2J4
Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - St. John's
The Court House, P.O. Box 937,
Duckworth Street A1C 5M3
Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES - Yellowknife
The Court House, P.O. Box 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
Telephone: (867) 873-2044
Facsimile: (867) 873-0291

PRINCE EDWARD ISLAND - Charlottetown
Sir Henry Louis Davies Law Courts
P.O. Box 2000, 42 Water Street C1A 8B9
Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

SASKATCHEWAN – Regina
The Court House
2425 Victoria Avenue S4P 3V7
Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 787-7217

SASKATCHEWAN – Saskatoon
The Court House
520 Spadina Crescent East S7K 2H6
Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

YUKON TERRITORY – Whitehorse
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue Y1A 5H6
Telephone: (867) 667-5441
Facsimile: (867) 393-6212

BUDGET DES DÉPENSES

Service administratif des tribunaux judiciaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/93-2004
ISBN 0-660-62632-2

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Service administratif des tribunaux judiciaires

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Approuvé

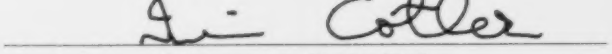

L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGES 1

Message de l'administrateur en chef par intérim 1
Déclaration de la direction 2

SECTION II : CONTEXTE 3

La création du Service administratif des tribunaux judiciaires 3
Notre mandat 3
Nos valeurs 7
Notre structure organisationnelle 7
Le survol de la planification 9
Contexte social 13
Priorités du gouvernement 14

SECTION III : RENDEMENT DU SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES 16

Résultat stratégique 16
Résumé du rendement 16
Principaux partenaires 17
Objectifs clés 18
Résultats par objectif clé 19
Pratiques de gestion 31

ANNEXES 32

Annexe I : Tableaux financiers 32
Annexe II : Bureau du Service administratif des tribunaux judiciaires 18

SECTION I : MESSAGES

Message de l'administrateur en chef par intérim

C'est avec plaisir que je dépose le premier *Rapport sur le rendement* du Service administratif des tribunaux judiciaires (ci-après également le « service ») pour la période se terminant le 31 mars 2004. Cette organisation relativement nouvelle a été créée le 2 juillet 2003 par la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (voir http://laws.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html).

Le présent rapport a pour objet d'expliquer aux Canadiens l'incidence que les réalisations du Service ont sur leur vie. Il indique également l'état des engagements pris dans le cadre du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 des deux organisations précédentes, les greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt (voir http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/RFCC-GCC/RFCC-GCCr34_f.asp et http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/TCC-CCI/TCC-CCIr34_f.asp).

Depuis sa création, le Service s'est employé à regrouper les fonctions des deux anciennes organisations, le greffe de la Cour fédéral du Canada et celui de la Cour canadienne de l'impôt; à trouver des moyens d'assurer aux quatre tribunaux – soit la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada – le soutien le plus efficace possible compte tenu de leurs besoins particuliers, et à passer en revue ses activités organisationnelles et opérationnelles dans le but de fournir une structure de responsabilisation claire et de maximiser la rentabilisation des deniers publics tout en préservant l'indépendance judiciaire. On trouvera des renseignements détaillés sur les activités du Service administratif des tribunaux judiciaires pour l'exercice 2003-2004 dans *Service administratif des tribunaux judiciaires, Rapport annuel 2003-2004* (voir http://www.cas-satj.gc.ca/publications/pub_ANN_f.php).

Le Service administratif des tribunaux judiciaires contribue à l'indépendance judiciaire en ce qu'il est chargé de fournir un soutien et des services efficaces aux quatre tribunaux et d'assurer l'accessibilité de ces derniers au public. Pour ce faire, le Service doit bénéficier d'un financement stable en fonction de besoins clairement définis, être appuyé par des mesures de rendement qui soient à la fois significatives et claires. La majorité du travail reste à faire pour atteindre cet objectif.

En terminant, j'aimerais exprimer ma gratitude aux juges en chef, aux juges et aux protonotaires pour leur appui, au personnel du Service administratif des tribunaux judiciaires pour leur engagement continu envers l'excellence dans la prestation du service et aux fonctionnaires d'un certain nombre de provinces qui offrent leur soutien en vertu d'ententes existantes. En outre, j'aimerais remercier les agents du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, du Bureau du ministre de la Justice et des différents organismes centraux pour leur aide.

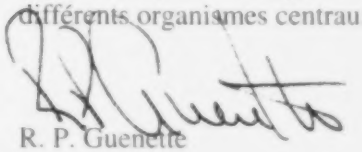

R. P. Guenette

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2003-2004 du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncées dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004*. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait global, juste et transparent du rendement de l'organisation à l'exercice 2003-2004.

Nom : _____

R. P. Guenette
Administrateur en chef par intérim

9 septembre 2004

SECTION II : CONTEXTE

La création du Service administratif des tribunaux judiciaires

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est une organisation relativement nouvelle qui a été créée par la fusion des anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. La fusion a eu lieu le 2 juillet 2003 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (voir http://laws.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html).

Notre mandat

Le Service administratif des tribunaux judiciaires fournit des services administratifs à quatre cours de justice : la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (voir ci-dessous). Ainsi, il simplifie pour les particuliers, les sociétés, les organismes et le gouvernement fédéral les démarches visant à soumettre leurs litiges et d'autres questions à ces tribunaux et permettent à ceux-ci d'entendre et de régler les affaires dont ils sont saisis de façon équitable, rapidement et le plus efficacement possible.

Comme l'énonce l'article 2 de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, le Service administratif des tribunaux judiciaires a été créé afin :

- de favoriser la coordination au sein de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation à celles-ci de services administratifs efficaces;

- d'accroître l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux;

- d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

Le Service doit répondre aux besoins des tribunaux et garantir au public l'accessibilité de ces derniers et de leurs dossiers. Voici quelques exemples précis de ses fonctions :

- fournir aux parties et à leur avocat des services liés aux audiences;

- informer les parties des règles de pratique, des directives et de la procédure;

- assurer la tenue des dossiers des tribunaux;
- s'occuper des documents déposés par les parties ou destinés à ces dernières et enregistrer les actes de procédure;
- faire fonction de dépositaire pour l'exécution des décisions rendues par les cours et par des tribunaux administratifs fédéraux, comme le Conseil canadien des relations industrielles et le Tribunal canadien des droits de la personne;
- fournir aux juges, aux protonotaires[1] et au personnel des services de bibliothèque;
- fournir aux juges, aux protonotaires et au personnel des locaux et des services de sécurité appropriés.

[1] Un protonotaire est un officier de justice de la Cour fédérale nommé par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les Cours fédérales* pour accélérer le règlement de certains dossiers. Les attributions du protonotaire se sont multipliées de façon remarquable depuis trois décennies. Aujourd'hui, les protonotaires sont chargés de plus de 75 % des instances de la Cour fédérale assujetties à un régime de gestion des cas. Outre toutes les formes de règlement à l'amiable, les protonotaires peuvent être saisis de la plupart des questions interlocutoires. Ils président aussi les procès dont l'enjeu ne dépasse pas 50 000 $. Le protonotaire exerce sa fonction à titre inamovible jusqu'à l'âge de 75 ans. Pour en savoir plus, consulter les articles 50 et 51 des *Règles de la Cour fédérale* (1998) (voir http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/DORS-98-106).

Pour en savoir plus sur le mandat du Service administratif des tribunaux judiciaires, on consultera ci-dessous la brève description des quatre tribunaux qu'il sert.

Les tribunaux

Les quatre tribunaux pour lesquels travaille le Service administratif des tribunaux judiciaires sont des cours supérieures d'archives. Ils ont été créés par le Parlement du Canada en vertu du pouvoir d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration du Canada », pouvoir conféré à l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

La **Cour d'appel fédérale** (anciennement la Section d'appel de la Cour fédérale du Canada) entend les appels visant les décisions de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que certains autres appels prévus par la loi. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant les décisions de 14 commissions, offices, conseils ou autres tribunaux énumérés à l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales* (voir http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/index.html). Les parties d'un litige tranché par la Cour d'appel fédérale peuvent obtenir l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada si l'affaire met en cause une question d'importance pour le public. Au 31 mars 2004, la Cour d'appel fédérale se composait du juge en chef, de 10 autres juges et de quatre juges surnuméraires. Selon les modifications apportées à l'alinéa 5(1)*c*) de la *Loi sur la Cour fédérale* par le paragraphe 95(1) de la *Loi antiterroriste*, la Cour d'appel fédérale doit se composer d'un juge en chef et de 12 autres juges. Il y a donc actuellement deux postes vacants. Pour en savoir plus sur la Cour d'appel fédérale, consulter le site www.fca-caf.gc.ca.

La **Cour fédérale** (anciennement la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada) est un tribunal de première instance. Elle a compétence en première instance – mais non compétence exclusive – à l'égard des affaires où la Couronne est partie, des appels interjetés aux termes d'environ 110 lois fédérales et des instances touchant le droit de l'amirauté, de la propriété intellectuelle et des autochtones ainsi que la sécurité nationale. La Cour a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant tous les offices fédéraux ne relevant pas de la Cour d'appel fédérale (voir plus haut). Ainsi, c'est de la Cour fédérale que relèvent les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Au 31 mars 2004, la Cour fédérale se composait de 28 juges à temps plein, de trois juges surnuméraires, d'un juge suppléant et de six protonotaires. (Selon les modifications apportées à l'alinéa 5(1)*c*) de la *Loi sur la Cour fédérale* par le paragraphe 95(1) de la *Loi antiterroriste*, la Cour fédérale doit se composer d'un juge en chef et de 32 juges à temps plein. Par conséquent, il y a actuellement cinq postes vacants. Pour en savoir plus sur la Cour fédérale, consulter le site

www.fct-cf.gc.ca.

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les appels et renvois découlant de l'application de douze lois du Parlement. La majorité des causes sont liées à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les produits et services ou à l'assurance-emploi. Bien que de nombreux appels soient assujettis à une procédure semblable à celle de la Cour fédérale, les appels interjetés selon ce qu'on appelle la « procédure informelle » sont entendus d'une manière informelle et le plus rapidement possible, dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent. Au 31 mars 2004, la Cour canadienne de l'impôt se composait du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 juges, de 5 juges surnuméraires et de 7 juges suppléants. Pour en savoir plus sur la Cour canadienne de l'impôt, consulter le site www.tcc-cci.gc.ca.

La **Cour d'appel de la cour martiale du Canada** a principalement pour fonction d'entendre les appels contestant des décisions rendues par une cour martiale. Les cours martiales sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale*. Ces tribunaux jugent les affaires relevant du *Code de discipline militaire*, lequel se trouve aux parties III et VII de cette dernière loi. Au 31 mars 2004, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada était composée du juge en chef et de 62 juges. Pour en savoir plus sur la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, consulter le site www.cmac-cacm.ca.

Nos valeurs

Pour réaliser son mandat et atteindre son résultat stratégique, le Service a défini ses valeurs fondamentales, à savoir ouverture, transparence, franchise et rapidité des communications, intégrité inspirant le respect pour les juges et les tribunaux visés, et responsabilisation à l'égard de tous les intéressés : juges, protonotaires, plaideurs et public.

Notre structure organisationnelle

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a une activité principale, l'administration judiciaire. Son objectif est de fournir aux Canadiens les services nécessaires pour assurer la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics dédiés à l'administration de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, tout en facilitant l'accès du public aux tribunaux et en garantissant le principe de l'indépendance judiciaire. Pour définir la structure de la nouvelle organisation, on a subdivisé cette activité en trois sections interdépendantes ou secteur du service : Les principales activités peuvent être divisées en trois branches : les services de greffe, le soutien judiciaire et les services ministériels.

- **Les services de greffe** consistent à offrir aux tribunaux les services auxiliaires relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions.

- **Le service du soutien judiciaire** consiste à fournir des services aux juges et aux protonotaires ainsi que, notamment, aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux huissiers-audienciers, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant des services directs aux juges.

- Quant **aux services ministériels,** ils touchent principalement la gestion financière, les ressources humaines, l'informatique, la gestion de l'information, les télécommunications, les installations matérielles, la traduction, la planification stratégique, les communications, l'administration générale et la sécurité pour les tribunaux ainsi que pour le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le Service est dirigé par un administrateur en chef. Les pouvoirs et attributions de l'administrateur en chef sont prévus à la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* de la façon suivante :

- il exerce les pouvoirs nécessaires à la prestation de services administratifs efficaces et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel (paragraphe 7(2));

- après consultation des juges en chef de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, il établit un ou plusieurs greffes pour ces tribunaux, en détermine les modalités organisationnelles et en assure le fonctionnement; il prépare également les budgets de fonctionnement de ces tribunaux et du Service (paragraphe 7(3)).

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* limite également de deux façons les pouvoirs de l'administrateur en chef :

- l'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire (paragraphe 7(4));

- un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef du Service de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci (paragraphe 9(1)).

L'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires est également responsable envers le Parlement par l'entremise du ministre de la Justice.

Structure de la gestion et activités principales du Service administratif des tribunaux judiciaires

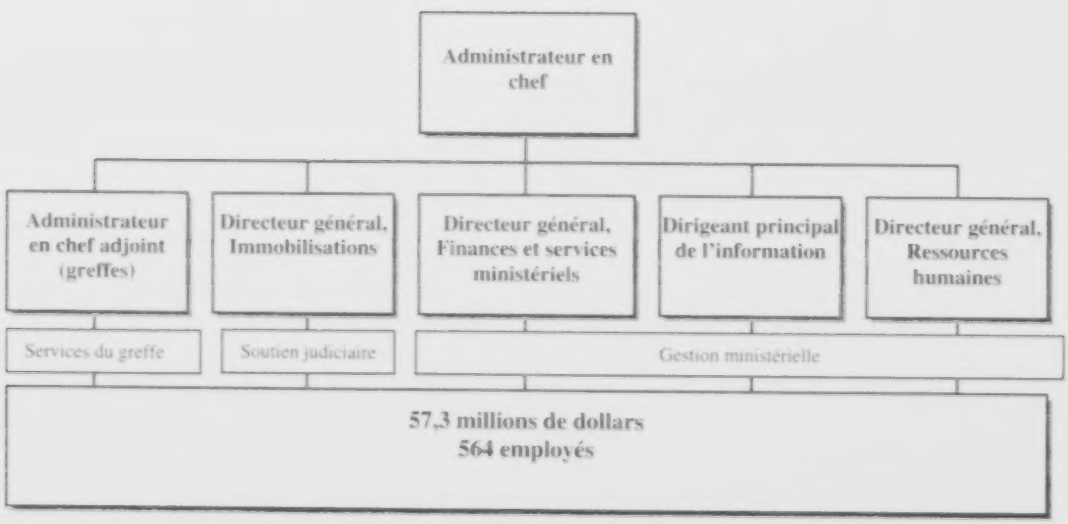

Bureaux et installations judiciaires du Service

Comme les quatre tribunaux visés par le Service administratif des tribunaux judiciaires sont itinérants, ils doivent se déplacer au pays pour garantir leur accessibilité. C'est pourquoi le Service administratif des tribunaux judiciaires, outre son siège d'Ottawa, compte aussi seize bureaux locaux; de ce nombre, neuf sont dotés de ses propres employés et sept sont logés par des tribunaux provinciaux ou territoriaux qui leur fournissent un personnel contractuel. (Pour connaître les coordonnées des bureaux, consulter l'annexe II.)

Le Service essaie également de répondre aux besoins là où il n'a pas de permanence. Il dispose notamment d'installations judiciaires non dotées à London, en Ontario. Ailleurs, il conclut des ententes avec les tribunaux provinciaux, loue des locaux commerciaux, ou s'associe aux autres ordres de gouvernement. Il arrive en fait souvent que les juges siègent ailleurs que dans une salle d'audience, par exemple dans la salle du conseil de bande d'une réserve indienne, dans une salle de conférence d'hôtel ou autre, dans un gymnase, dans une salle de la Légion, voire dans un presbytère.

Le survol de la planification

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est entièrement financé par des crédits parlementaires annuels. Les parlementaires affectent ces crédits chaque année lors de l'examen du Budget principal des dépenses et du Rapport sur les plans et les priorités présentés en mars à la Chambre des communes. Il facture des droits de dépôt, touche des amendes et vend des copies de documents déposés, y compris des textes de jugements et d'ordonnances. Cependant, il est tenu de verser toutes les recettes qui en découlent au Trésor du gouvernement du Canada. En 2003-2004, ces recettes se sont chiffrées à environ 4 millions de dollars

Les organismes que remplace le Service avaient diverses sources de financement; certaines étaient permanentes, d'autres attribuées à des fins particulières, et d'autres enfin étaient renouvelables annuellement. Le Service administratif des tribunaux judiciaires a tenté de réunir le tout afin de stabiliser son financement au niveau approprié.

Charge de travail accrue

La Cour n'a aucun contrôle sur sa charge de travail. Sa planification dépend largement de facteurs externes, tels le nombre de procédures intentées chaque année ainsi que le temps et les ressources requises par la Cour pour traiter des cas spécifiques.

Depuis quelques années, on constate une augmentation considérable du nombre de requêtes présentées en justice, surtout dans le domaine de l'immigration. Le volume de travail de la Cour fédérale relativement aux immigrants et aux réfugiés a plus ou moins doublé entre 1995 et 2000 et a connu une augmentation substantielle comparable de 2002 au 31 mars 2004. Les événements du 11 septembre 2001 et l'importance nouvelle accordée à la sécurité par la suite ont également alourdi la charge de travail de la Cour fédérale.

Depuis le 2 juillet 2003, cinq nouveaux juges et un protonotaire ont été nommés à la Cour fédérale. Le nombre de dossiers que peut traiter un tribunal, et particulièrement la Cour fédérale, dépend du nombre de dossiers que peut traiter le greffe et de la disponibilité des juges. Le Service administratif des tribunaux judiciaires aura besoin de ressources adéquates pour satisfaire aux besoins liés à l'effectif actuel des cours ainsi que pour répondre à tout besoin éventuel découlant de la nomination de juges aux postes qui sont présentement vacants à la Cour d'appel fédérale et à la Cour fédérale. Afin d'assurer la « prestation de services administratifs efficaces et la gestion efficiente de ceux-ci[2] », le Service administratif des tribunaux judiciaires continuera de s'interroger sur les ressources nécessaires à l'efficacité et à la rapidité du traitement des dossiers, sans négliger la responsabilité à l'égard de l'utilisation des deniers publics. Pour ce faire, il faudra élaborer des normes de service et des mesures du rendement à l'échelle de l'organisation[3].

Participation à un important projet de l'État – Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau

En 2003-2004, le Service administratif des tribunaux judiciaires a pris part à un important projet de l'État : la construction de l'Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau à Ottawa. Cet édifice à vocation exclusivement judiciaire accueillera la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada ainsi que le Service administratif des tribunaux judiciaires. La planification de ce projet a commencé dès le mois de mars 1972. De nombreuses propositions ont été préparées depuis, et le projet s'est vu accorder à trois occasions distinctes, soit en 1974, en 1990 et en 2002, l'Approbation préliminaire d'un projet par le Conseil du Trésor et s'est vu approuvé par tous les autres organismes de réglementation gouvernementaux pertinents. Il a également été mentionné dans le rapport de 1997 du vérificateur général, lequel a conclu « que le regroupement des locaux de la Cour fédérale [du Canada] à Ottawa serait souhaitable »[4]. De plus, la suggestion du ministre de la

[2] *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8, par. 7(2).

[3] Voici quelques indicateurs de rendement élevé, liés au résultat stratégique, qui seront adoptés par le Service administratif des tribunaux judiciaires : évaluation de l'efficacité du système de gestion des cas selon les normes de rendement du Conseil canadien de la magistrature (CCM), évaluation de la satisfaction de la clientèle au moyen de sondages et de questionnaires, et analyses et commentaires destinés à la magistrature de la part de divers comités, dont le Comité du barreau et de la magistrature et le Comité des règles.

Justice, dans une lettre de 1986 adressée au Commissaire à la magistrature fédérale, qui a été citée dans le rapport du vérificateur général « [i]l faut examiner la possibilité d'inclure la Cour de l'impôt et d'autres tribunaux dans une proposition » afin d'établir les nouveaux locaux de la Cour fédérale du Canada, a été analysée, et le projet actuel comprend la Cour canadienne de l'impôt[5]. Le 2 décembre 2003, la cérémonie de dévoilement du nom et de la conception a eu lieu. L'édifice, qui sera adjacent à celui de la Cour suprême du Canada sur la rue Wellington, doit être terminé au plus tard au printemps 2008. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est l'organisation directrice dans le cadre de cet important projet de l'État, qui est géré conjointement avec le Service administratif des tribunaux judiciaires. Au moment de la rédaction du présent rapport, les tribunaux et les employés du Service administratif des tribunaux judiciaires se trouvent dans sept édifices éparpillés dans la région de la capitale nationale. Les nouvelles installations accorderont aux tribunaux et au Service administratif des tribunaux judiciaires l'espace plus que nécessaire leur permettant de gérer la charge de travail accrue et de réaliser des économies.

Autres projets importants en matière d'installations

- En juin 2003, la Cour d'appel fédérale a été temporairement réinstallée de l'édifice de la Cour suprême du Canada à l'édifice Thomas D'Arcy McGee à Ottawa afin de satisfaire aux besoins d'espaces supplémentaires de la Cour suprême du Canada.

- Le Service administratif des tribunaux judiciaires participe à l'aménagement intérieur du Centre judiciaire fédéral de Toronto. C'est dans ce centre, qui sera loué au gouvernement fédéral à long terme, que seront menées les activités régionales du Service administratif des tribunaux judiciaires. Le projet a été approuvé le 30 janvier 2003, et l'emménagement est prévu pour le printemps 2006.

- En 2003-2004, le Service administratif des tribunaux judiciaires a entrepris des préparations pour réinstaller l'ancien personnel de la Cour canadienne de l'impôt du bureau de Montréal dans les bureaux de l'ancien greffe de la Cour fédérale du Canada situé au 30, rue McGill. Le Service administratif des tribunaux judiciaires renoncera à près de 1 005 m^2 d'espace au 500, Place d'Armes, ce qui entraînera des économies d'environ 430 000 $ par année pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Cette coimplantation est prévue pour septembre 2004.

---

[4]Canada, Bureau du vérificateur général, *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1997, paragraphe 114.

[5] *Idem.*, paragraphe 112. Il convient de noter que l'ancienne Cour fédérale du Canada comportant une Section d'appel et une Section de première instance. Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, le 2 juillet 2003, ces deux sections sont devenues deux tribunaux indépendants, appelés la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale.

La centralisation des bureaux à Montréal et à Toronto et la construction de l'Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau se traduira par des économies d'échelle en rassemblant le personnel et les salles d'audience dans le même immeuble. De plus, le regroupement du personnel fournira au public un guichet unique.

Sécurité

Le Service est responsable de la sécurité des quatre tribunaux. En effet, la sécurité des juges, des protonotaires, du personnel et du public dans les immeubles du Service administratif des tribunaux judiciaires est d'une importance capitale. Cependant, les exigences de sécurité ne doivent pas gêner l'accessibilité. La sécurité pose un problème particulièrement important depuis la modification du mandat de la Cour fédérale par la *Loi antiterroriste* et par d'autres lois, qui ont accru les exigences en cette matière. D'ailleurs, le Service administratif des tribunaux judiciaires, avec la Cour fédérale, a été désigné comme Centre des mesures d'urgence, afin que la Cour fédérale puisse continuer de remplir son rôle en cas d'urgence. Le Service administratif des tribunaux judiciaires est également membre du cadre d'organismes fédéraux comprenant le Groupe de travail sur la continuité d'un gouvernement constitutionnel, sous la direction du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), qui doit être intégré à un nouveau portefeuille, Sécurité publique et Protection civile Canada (voir http://www.ocipep.gc.ca/index.asp).

Le Service administratif des tribunaux judiciaires entend également améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'intégrité des systèmes informatiques contenant de l'information judiciaire tout en protégeant la vie privée et en préservant l'indépendance judiciaire. Pour ce faire, il devra appliquer le *Plan d'action en matière de sécurité des renseignements judiciaires* du Conseil canadien de la magistrature. L'application de ces lignes directrices profiterait aussi bien au système judiciaire qu'aux tiers dont les données doivent bénéficier d'une protection spéciale en vertu de la loi.

Fusion des services administratifs

Enfin, comme l'indique l'administrateur en chef dans son message, les services administratifs et les services du greffe de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ont été fusionnés pour former un nouvel organisme, le Service administratif des tribunaux judiciaires, en vertu de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html). Cette fusion, qui a pris effet le 2 juillet 2003, a eu des répercussions marquées sur la capacité du Service d'atteindre ses objectifs clés en 2003-2004. En effet, la réalisation de certains projets a dû être différée ou annulée.

Contexte social

Le Service administratif des tribunaux judiciaires joue un rôle actif dans la société canadienne.

Ainsi que l'a déclaré Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor, dans le neuvième rapport annuel au Parlement sur le rendement du gouvernement, intitulé *Le rendement du Canada 2003* (voir http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.asp), le gouvernement du Canada « accorde une priorité constante à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes ». On y relève 20 indicateurs sociaux qui sont regroupés

selon quatre thèmes principaux : les avenues de développement économique et l'innovation au Canada; la santé des Canadiens et des Canadiennes; l'environnement au Canada; la vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes. Cet engagement est conforme à la priorité d'amélioration de la qualité de vie des Canadiens du gouvernement du Canada.

Bien qu'aucun des indicateurs sociaux désignés dans *Le rendement du Canada 2003* ne s'applique directement au travail du Service administratif des tribunaux judiciaires, la facilitation de l'accès aux tribunaux est étroitement liée au thème de la vigueur et de la sécurité des collectivités canadiennes. L'engagement du Service de faciliter l'« accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada en temps opportune » (voir la Section III ci-dessous) est compatible avec l'objectif commun d'un « [s]ystème de justice canadien équitable » vers lequel un certain nombre de ministères et d'organismes tendent.

Priorités du gouvernement

Par l'entremise de l'initiative d'amélioration des services (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/sipubs/si_as/pfsi1_f.asp#objc) du Conseil du Trésor, le gouvernement fédéral s'engage à obtenir, d'ici 2005, une augmentation d'au moins 10 p. 100 du degré de satisfaction de la clientèle à l'égard des activités directes importantes en matière de prestation des services. Cette initiative, qui a été intégrée l'an dernier à celle du Gouvernement en direct (http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp), encourage l'amélioration du service dans une optique axée sur le citoyen et l'atteinte d'améliorations tangibles de la satisfaction des clients grâce à la qualité du service. Les quatre objectifs clés du Service, qui sont examinés à la section III, donnent à l'organisation la capacité de fournir des services axés sur le public, de mesurer les résultats concrets de nos services pour le public, de respecter les valeurs du public canadien au chapitre de la fourniture de renseignements pertinents et rapides et d'une justice rendue de façon rapide, juste et équitable. À cette fin, le Service administratif des tribunaux judiciaires a continué de procéder à des sondages afin de recueillir de la rétroaction sur la satisfaction de la clientèle et la façon d'améliorer la prestation de ses services, et l'article 16 des *Règles de la Cour fédérale, 1998* permet au public de déposer ses recommandations dans une boîte placée dans chaque bureau du Service administratif des tribunaux judiciaires. Le Service administratif des tribunaux judiciaires reçoit notamment des commentaires liés à ses services par la voie de comités, comme le Comité de la magistrature et du barreau et le Comité des Règles et au moyen du lien « Contactez-nous » du site Web du Service (voir http://www.cas-satj.gc.ca/contact/contact_us_f.php).

Le tout ayant comme toile de fond une utilisation efficace et responsable des deniers publics par la mise en œuvre graduelle et efficace de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale (http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/). La fonction de contrôleur moderne est une réforme administrative

axée sur une saine gestion des ressources et un processus décisionnel efficace. Elle a pour but de fournir aux gestionnaires des informations financières et non financières intégrées, une méthode pertinente de gestion des risques, des systèmes de contrôle adéquats ainsi que des valeurs et un code d'éthique communs. Les avantages de la fonction de contrôleur moderne comprennent également le leadership stratégique accru et la motivation des employés. Comme il est mentionné ci-dessus (voir la section III), le Service administratif des tribunaux judiciaires participe à plusieurs initiatives liées à la fonction de contrôleur moderne. Par exemple, la formation polyvalente du personnel existant et l'examen des pratiques et des procédures des greffes sont commencés. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de pratiques et de procédures harmonisées du Service administratif des tribunaux judiciaires qui représentent les meilleures pratiques des organisations du secteur public moderne sont également en cours.

SECTION III : RENDEMENT DU SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Résultat stratégique

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'engage à réaliser le résultat stratégique suivant :

> Le public a accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Les initiatives stratégiques indiquées ci-dessous ont pour objectif d'assurer un accès public plus large aux tribunaux, un traitement plus efficace des affaires et un meilleur appui aux tribunaux que nous servons, tout en assurant la transparence et la responsabilité complète de l'utilisation des fonds publics.

Résumé du rendement

Comme l'indiquent les Comptes publics du Canada 2003-2004, le Service a obtenu 57,3 millions de dollars de financement du Parlement afin de réaliser son mandat. Le montant réel du financement dépensé pour cette année s'élève à 54,2 millions de dollars, ce qui entraîne un écart de 3,1 millions de dollars. Cet écart comprend un montant de un million de dollars remis au Conseil du Trésor en décembre 2003 afin d'aider le gouvernement à respecter ses priorités de réaffectation. En outre, pour aider le gouvernement à respecter ses exigences de gestion de la trésorerie, le Service a également retardé la demande d'un report rétrospectif de 1,5 million de dollars en 2003-2004, puisque les fonds n'étaient pas nécessaires pour cet exercice. Il convient de noter que l'organisation s'est engagée à absorber les coûts de soutien relatifs à quatre nouveaux juges qui avaient été nommés à la Cour fédérale après le 2 juillet 2003. Le Service continue de réaffecter avec diligence raisonnable les ressources aux éléments de priorité élevée tout en faisant preuve de prudence et de probité dans l'utilisation des fonds publics.

La fusion a nécessité que l'on entreprenne une multitude de tâches de haut niveau tout en veillant à ce que la prestation de services aux clients soit troublée le moins possible. Par exemple, le Service administratif des tribunaux judiciaires a entrepris une restructuration organisationnelle, dont la réunion du financement des deux anciennes organisations, l'harmonisation des greffes et la fusion des services organisationnels. Elle comprenait également l'élaboration de nouveaux sites Internet. Selon ces priorités, le Service veille à la réalisation de ses objectifs clés et de son résultat stratégique.

Principaux partenaires

Le Service administratif des tribunaux judiciaires fait partie de plusieurs partenariats clés qui contribuent à l'atteinte de son résultat stratégique.

Ainsi que cela est mentionné à la section II, sous la rubrique « Participation à un grand projet de l'État », le Service administratif des tribunaux judiciaires, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Cabinet du ministre de la Justice, participe à la planification et aux préparatifs en vue de la construction de l'Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau à Ottawa. Bon nombre des mêmes partenaires ont participé aussi au projet de centre judiciaire fédéral à Toronto. La construction de ces installations vise à améliorer le rendement et la prestation des services du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le partenariat entre le Service administratif des tribunaux judiciaires et l'équipe LexUM du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal est lui aussi à souligner, car il permet à la Cour d'appel fédéral, à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt et à la Cour d'appel de la cour martial du Canada de publier leurs décisions en direct. Ces décisions sont publiées par le Service administratif des tribunaux judiciaires en collaboration avec le laboratoire LexUM de l'Université de Montréal. Ce partenariat est rattaché au résultat stratégique du Service administratif des tribunaux judiciaires, car il facilite l'accès du public à l'information relative à ses travaux.

Voici certains autres principaux partenaires du Service administratif des tribunaux judiciaires :

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale – L'administrateur en chef adjoint, en collaboration avec le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, a continué son travail auprès de la Cour Suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie afin d'élaborer de nouvelles procédures judiciaires en vue d'une résolution transparente, équitable et efficace des litiges fiscaux. Cette initiative a commencé à l'automne 1997. À la suite du projet de partenariat judiciaire entre le Canada et la Russie, un projet semblable avec la Chine s'est amorcé.

Bibliothèque et Archives Canada – Depuis le mois d'août 2003, le Service administratif des tribunaux judiciaires tient des discussions avec Bibliothèque et Archives Canada afin de créer un protocole d'entente (PE) portant sur le transfert de dossiers antérieurs à 1939 de la Cour de l'Échiquier du Canada aux Archives. Lorsqu'il sera signé, ce protocole permettra de préserver les dossiers de la Cour ayant une importance nationale et de fournir un meilleur accès aux Canadiens et aux spécialistes de la recherche historique.

Provinces et territoires – Sur les seize bureaux locaux du Service, sept sont coimplantés dans un greffe provincial ou territorial et dotés en personnel de ces courts de façon contractuelle (voir l'annexe II pour une liste des bureaux locaux du Service administratif des tribunaux judiciaires).

L'Association du Barreau canadien et les barreaux provinciaux – Ces organisations fournissent une rétroaction précieuse portant sur les processus et les procédures permettant de s'assurer de l'efficacité continue des tribunaux.

Tribunaux administratifs et offices fédéraux – Les efforts continus du Service pour réaliser des économies comprennent le partage des installations et des salles d'audience partout au pays avec des tribunaux administratifs et des offices fédéraux. Par exemple, le Conseil canadien des relations industrielles et le Bureau du Juge-arbitre utilisent les installations du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Secteur privé – Le principal partenaire du secteur privé du Service administratif des tribunaux judiciaires est LexisNexis, qui s'occupe du projet de dépôt électronique du Service (voir ci-dessous).

Objectifs clés

Le Service administratif des tribunaux judiciaires vise quatre objectifs clés liés à son résultat stratégique :

1) améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada;
2) faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires et à leurs services;
3) améliorer la prestation des services;
4) promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

Ces objectifs clés ont tous une incidence sur l'atteinte du résultat stratégique du Service administratif des tribunaux judiciaires. Les trois premiers ont clairement pour but d'améliorer et d'accélérer le recours par le public aux processus et services de la Cour. Quant à la promotion de l'indépendance judiciaire des tribunaux, cet objectif concerne surtout le caractère équitable de l'accès relativement à ces processus et services.

Résultats par objectif clé

En 2003-2004, les priorités du Service administratif des tribunaux judiciaires comprenaient un certain nombre d'activités destinées à contribuer à la réalisation de son résultat stratégique. Ces activités sont associées avec les objectifs clés de la façon suivante :

Objectifs clés	Activités
Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada;	▪ Vidéoconférences ▪ Enregistrement numérique ▪ Salles d'audience électroniques ▪ Règlement extrajudiciaire des différends
Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires et à leurs services;	▪ Dépôt électronique ▪ Division du site Web de l'ancienne Cour fédérale du Canada pour former deux nouveaux sites Web de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel ▪ Création du site Web du Service administratif des tribunaux judiciaires
Améliorer la prestation des services	▪ Harmonisation des greffes ▪ Fusions des services organisationnels ▪ Amélioration des interfaces des systèmes organisationnels ▪ Programmes de formation et de perfectionnement ▪ Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur ▪ Indicateurs de rendement et normes de service
Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada	▪ Sensibiliser davantage le public à l'égard de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada ainsi que du Service administratif des tribunaux judiciaires

Les résultats de ces activités sont examinés ci-dessous.

Améliorer l'efficacité du Service à soutenir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Le rapport de 1997 du vérificateur général portant sur les deux anciennes organisations recommandait que la « priorité devrait être accordée aux technologies de l'information pour que l'efficience des cours soit augmentée »[6]. Le Service administratif des tribunaux judiciaires réalise qu'il doit tenir compte de l'incidence des nouvelles technologies sur son travail et de la nécessité de s'adapter aux progrès technologiques afin de fournir les services les plus rentables, efficaces et sûrs aux juges, aux protonotaires, aux avocats, au public et à ses employés. À cette fin, des technologies permettant les vidéoconférences, l'enregistrement numérique et les salles d'audience électroniques ont été adoptées pour être utilisées par les tribunaux servis par le Service administratif des tribunaux judiciaires. Le Service a reçu une rétroaction positive des parties au sujet de la mise en œuvre de ces initiatives. Ces initiatives technologiques offrent déjà ou offriront au public et à la collectivité juridique des options plus efficaces pour un meilleur accès au système judiciaire, perpétuant ainsi les valeurs canadiennes comme l'équité, l'égalité et la primauté du droit.

Vidéoconférences

On a installé du matériel de vidéoconférence dans tous les bureaux régionaux ou locaux partout au pays. Une amélioration du système de vidéoconférence a permis au Service d'éviter les coûts de connexion des tiers. L'utilisation des vidéoconférences a considérablement augmenté en 2003-2004 comparativement à l'année précédente. Les systèmes de vidéoconférence offrent une autre façon d'accéder aux audiences de la Cour, dont l'accès en cas de situation urgente et malgré les longues distances, afin de faciliter l'avancement des affaires et de permettre aux parties, aux juges, aux protonotaires et au personnel du Service d'économiser de l'argent pour ce qui est du temps et du déplacement.

Enregistrement numérique

On a installé de l'équipement d'enregistrement numérique dans certaines salles d'audience. L'enregistrement numérique permet de réduire les coûts de transcription, donc les coûts liés aux audiences, tout en améliorant l'efficacité de l'enregistrement de

[6] *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt*, paragraphe 155.

l'instance judiciaire. Comme de plus en plus de salles d'audience sont munies du nouveau système, les avantages sont croissants.

Salles d'audience électroniques

À la suite de l'expérience positive de la mise en œuvre des salles d'audience électroniques à Edmonton et à Calgary[7] et conformément à son engagement d'améliorer la prestation des services et l'accessibilité aux instances judiciaires, le Service a terminé les étapes de la planification et d'achat en vue de l'établissement d'une salle d'audience électronique à Ottawa. Ce processus a nécessité la consultation de la magistrature et d'experts afin de déterminer les spécifications et l'agencement de l'équipement dans la salle d'audience. La transcription en temps réel sera également mise en œuvre dans cette installation. De cette façon, les juges, les protonotaires, les avocats et tout le personnel de la cour pourront recueillir les données en temps réel au moyen de leur ordinateur portatif.

Règlement extrajudiciaire des différends (RED)

Comme il est indiqué ci-dessus, les quatre tribunaux possèdent une compétence différente et sont régis par des pratiques et des procédures différentes qui sont énoncées dans leurs Règles respectives. Par exemple, le Règlement extrajudiciaire des différends est de plus en plus utilisé à la Cour fédérale et à la Cour canadienne de l'impôt. Il s'agit d'un processus structuré que préside un juge ou un protonotaire, comme une médiation, afin de faciliter le règlement d'un différend sans recourir à une audience formelle. Les programmes de RED réduisent l'arriéré et libèrent des services de la cour en cas de charges de travail exigeantes. Cependant, ces programmes ont également créé de nouveaux besoins en matière de soutien judiciaire et d'espace. En 2003-2004, 104 conférences de règlement des différends et 1 416 conférences préalables à l'instruction se sont déroulées à la Cour fédérale et 102 conférences préalables à l'instruction se sont tenues à la Cour canadienne de l'impôt (les conférences préalables à l'instruction correspondent souvent, dans les faits, à des conférences de règlement des différends). La Cour canadienne de l'impôt recourt également de manière fréquente à la procédure informelle, ce qui réduit le coût de la justice et permet à plus de parties d'y avoir accès.

[7] Il convient de noter qu'en 2003-2004, la salle d'audience électronique d'Edmonton a été utilisée pour un procès de 120 jours portant sur une question autochtone, et une autre affaire autochtone d'une année est prévue utiliser, dès janvier 2005, le même équipement électronique. De même, la salle d'audience électronique de Calgary a été utilisée pour un autre procès portant sur une question autochtone ayant commencé en mai 2000 et qui a compté 351 jours de séance. De ce total, la salle d'audience a été utilisée pendant 78 jours en 2003-2004. Ce procès est prévu se poursuivre pendant encore au moins quatre années.

Faciliter l'accès accru du public à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt et à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada ainsi qu'au Service administratif des tribunaux judiciaires et à leurs services

Dépôt électronique

Le dépôt électronique est utilisé par la Cour canadienne de l'impôt depuis le 1er septembre 2001. En 2003-2004, une initiative semblable était en cours d'élaboration pour les procédures devant la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale. Cette dernière et en fait un projet de collaboration entre le secteur public et le secteur privé que réalisent le Service et LexisNexis Canada (anciennement QuickLaw Inc.), ce qui en fera le principal fournisseur de service sur le marché canadien. Un accord de collaboration a été signé le 26 novembre 2003 afin d'officialiser cette relation de travail qui fait partie intégrante de l'évolution du projet depuis sa création en 2001. Un projet pilote et prévu pour l'automne 2004. Ce projet pilote comprend la vérification d'une nouvelle méthode unique de paiement des frais de dépôt : le site du Bouton d'achat du receveur général, exploité par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le dépôt électronique peut permettre une communication, un entreposage, une extraction et une diffusion plus efficaces des renseignements relatifs à une affaire. Dans le contexte de l'initiative du Gouvernement en direct, le dépôt électronique améliorera l'efficacité et l'opportunité des processus judiciaires en fournissant au public plus de moyens de communiquer avec le Service. Il convient de noter également qu'un sondage réalisé auprès de la collectivité juridique au cours du dernier trimestre de 2002-2003 a confirmé que 81 p. 100 des personnes interrogées étaient très ouvertes à l'utilisation du dépôt électronique et qu'elles considéraient que ses avantages potentiels seraient considérables.

Sites Internet

Le 31 mars 2004, trois nouveaux sites Internet ont été inaugurés. Le comité Internet du Service administratif des tribunaux judiciaires a non seulement divisé le site Internet de l'ancienne Cour fédérale du Canada entre la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale, il a également créé le site du Service administratif des tribunaux judiciaires. Ces nouveaux sites Internet ont amélioré le niveau de service offert au public ainsi que l'accès par le public aux tribunaux, tout en favorisant une meilleure compréhension des tribunaux et du Service administratif des tribunaux judiciaires. Le public peut maintenant chercher de l'information de base sur la procédure judiciaire, et des améliorations ont été apportées aux bases de données de décisions des tribunaux. En ce moment, une collection de 3 182 décisions rendues par la Cour d'appel fédérale, de 10 143 décisions rendues par la Cour fédérale depuis 1992 et de près de 3 000 décisions rendues par la Cour canadienne

de l'impôt depuis novembre 1997 sont accessibles dans les sites Internet respectifs. Ces décisions sont publiées par le Service administratif des tribunaux judiciaires en collaboration avec le laboratoire LexUM de l'Université de Montréal. En outre, environ 53 décisions rendues par la Cour d'appel de la cour martiale du Canada depuis 1991 sont publiées à l'interne et accessibles dans ce site Internet.

Harmonisation des greffes

Les structures organisationnelles des greffes des quatre tribunaux servis par le Service administratif des tribunaux judiciaires ont été fusionnées sous la direction de l'administrateur en chef adjoint. Cela a été réalisé afin de s'assurer d'un niveau élevé de service aux juges et au public. Le Service travaille également en vue de réaliser son objectif d'améliorer l'accès par les juges et le public aux services de greffe dans les deux langues officielles.

La fusion des greffes des tribunaux comporte les éléments suivants :

- la coimplantation des différents bureaux des greffes afin d'accroître l'efficacité et les économies, comme l'a recommandé le vérificateur général dans son rapport de 1997. La fusion matérielle des greffes à Vancouver est déjà terminée. Le Service prépare la fusion des greffes de Montréal et de ceux Toronto, qui se produira en septembre 2004 et au printemps 2006, respectivement;

- la formation polyvalente du personnel en place a commencé en 2003-2004. La formation initiale visait à fournir un accès accru à certains bureaux régionaux pour le dépôt auprès de la Cour canadienne de l'impôt. En conséquence, on a offert au public six points de service supplémentaires où les documents de la Cour canadienne de l'impôt peuvent être déposés. Ces mesures amélioreront l'utilisation de nos ressources et fourniront un point d'accès commun au public pour ce qui est de tous les tribunaux;

- un examen des pratiques et des procédures des greffes a commencé, et les consultations auprès des juges en chef s'ensuivront, afin de normaliser les procédures de façon à les rendre aussi uniformes que possible dans les quatre tribunaux. Cela devrait faciliter la demande de procédures par le public et le personnel du greffe;

- l'harmonisation de l'information ou des systèmes de gestion des cas des quatre tribunaux est également commencée. En ce moment, il existe deux systèmes de gestion des cas, un qui soutient les opérations de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale et un autre qui soutien les opérations de la Cour canadienne de l'impôt. En 2003-2004, des discussions et des consultations étaient déjà en cours, et l'élaboration ainsi que la mise en place d'un système commun de gestion des cas constitueront des projets prioritaires pour 2004-2005. Ce nouveau système intégrera les fonctions complexes des activités de gestion des cas des tribunaux, notamment :

- un inventaire informatisé des cas afin de mesurer et signaler le temps écoulé entre les événements d'une instance;
- un système informatisé de mise au rôle pour l'attribution des affaires, les juges, les installations judiciaires et le personnel du Service;
- un système automatisé d'enregistrement de dossier;
- la fourniture de renseignements statistiques, opérationnels et de gestion essentiels grâce aux capacités de rapport du système.

Fusion des services organisationnels

Pendant ce processus de fusion, des groupes d'intégration pour chacune des directions générales de l'organisation ont été mis sur pied en vue de l'élaboration de politiques, de pratiques et de procédures harmonisées pour le Service administratif des tribunaux judiciaires qui étaient conformes à celles des organismes centraux qui représentaient les meilleures pratiques des organisations du secteur public moderne. Le personnel a commencé à harmoniser les politiques, procédures et systèmes clés dans les domaines de la finance, des ressources humaines, de la technologie de l'information et de la gestion des installations. Les directives de gestion reflétant les meilleures pratiques dans les domaines du temps supplémentaire, de l'accueil et des voyages ont été données. Des documents de délégation en matière de ressources humaines et en matière financière, qui ont amélioré la responsabilité des gestionnaires, ont été élaborés et mis en œuvre. Pour faire avancer le processus d'intégration, des examens de la gestion interne ont également été réalisés, et des outils de travail communs ont été créés ou acquis de façon à améliorer l'efficacité administrative du Service.

En 2003-2004, de nombreux projets ont été entrepris afin de faciliter la communication entre les deux anciennes organisations et d'améliorer la prestation des services. En voici quelques-uns :

- créer des outils comme un annuaire électronique, une liste d'adresses commune pour les deux systèmes de courriels différents et une adresse électronique commune pour tous les employés du Service;

- harmoniser les suites bureautiques sur les ordinateurs de bureau de la plupart des employés du Service grâce à l'adoption d'un outil de productivité commun (Microsoft Office);

- commencer le travail de fusion de l'infrastructure technologique de l'organisation, soit créer un serveur commun et un système d'exploitation en réseau;

- rationaliser les procédures du soutien technique;

- mettre en œuvre un centre d'assistance à l'intention des juges et des protonotaires.

En outre, des versions remaniées de FreeBalance et d'un logiciel de Système de masse salariale ont été déployées dans la section des Finances, et un projet pilote, qui permettra l'accès à l'application du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) par tous les employés du Service de tout le pays, a été lancé. Ces mesures amélioreront les capacités de gestion du rendement du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Programmes de formation et de perfectionnement

Le Service administratif des tribunaux judiciaires tient à privilégier un environnement d'apprentissage continu, en proposant aux membres de son personnel l'occasion de perfectionner leurs compétences et en favorisant un milieu de travail productif et salutaire. Le Service administratif des tribunaux judiciaires conçoit le perfectionnement professionnel comme un élément essentiel qui permet à ses employés de gérer les tribunaux de façon efficace compte tenu de la société du savoir dans laquelle nous vivons. Ainsi, le Service administratif des tribunaux judiciaires incite ses employés à participer à diverses activités d'apprentissage – conférences, associations, colloques et forums – et les appuie dans leurs démarches. Non seulement la direction des Ressources humaines a-t-elle formulé une politique et des lignes directrices sur l'apprentissage continu et approfondi le projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage à l'intention de tous ses employés, elle a préparé, initié et mené des séances internes sur la gestion du changement et la constitution de groupes et a organisé des exercices de communication pour les employés. De plus, un programme de séances en langue seconde dans l'une ou l'autre des deux langues officielles a été mené dans la région de la capitale nationale, à Montréal, à Toronto et à Vancouver deux fois par semaine pendant l'heure du dîner afin d'approfondir le niveau de compétence linguistique des membres du personnel.

Modernisation de la fonction de contrôleur

Bien qu'il ait été décidé d'adopter une approche intégrée en ce qui a trait à la mise en œuvre des résultats de l'évaluation de la capacité liée à la modernisation de la fonction de contrôleur et ceux du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux afin de faire une utilisation plus efficace de ses ressources, de nombreuses initiatives de modernisation de la fonction de contrôleur ont été reportées en raison du processus de regroupement et du manque de ressources. Il est à espérer qu'un plan d'activité détaillé et cohérent sera élaboré afin d'aborder les points qui nécessitent des améliorations, signalés lors de l'évaluation et à la suite des sondages menés à l'interne et de par la fonction publique. (Voir l'exposé sur la modernisation de la fonction de contrôleur à la section II du présent rapport, sous la rubrique intitulée « Priorités du gouvernement ».)

Indicateurs de rendement et normes de service

L'élaboration d'indicateurs de rendement et la mise à jour des normes de service ont été signalés à titre d'activités-clés à la section III des Rapports sur les plans et les priorités pour 2003-2004 de chacun des deux anciens organismes (voir http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/RFCC-GCC/RFCC-GCCr34_f.asp et http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/TCC-CCI/TCC-CCIr34_f.asp). En raison d'autres priorités qui découlent du regroupement, cette initiative a été reportée. Des indicateurs de rendement et des normes de service devront maintenant être élaborés pour le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Promouvoir l'indépendance judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Sensibiliser davantage le public au fonctionnement de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada ainsi que du Service administratif des tribunaux judiciaires

L'un des défis principaux qui se pose au Service administratif des tribunaux judiciaires est celui de sensibiliser les responsables gouvernementaux, les élus et le public à la nature particulière de chacune des cours desservies par le Service. Afin de favoriser la diffusion d'information et de sensibiliser davantage le public au fonctionnement de la magistrature et du greffe, les cours et le Service organisent des journées d'accueil et des colloques lors desquels les membres de la magistrature et le personnel du Service personnel participent à des ateliers.

La Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale et le Service administratif des tribunaux judiciaires ont organisé deux journées d'accueil auxquelles étaient conviés les membres de la communauté juridique afin de rencontrer en personne les juges des diverses cours et le personnel du Service administratif des tribunaux judiciaires. Ces journées d'accueil ont eu lieu le 1er mai 2003 à Ottawa et le 22 mai 2003 à Saskatoon. À Vancouver le 19 septembre 2003, la Continuing Legal Education Society of British Columbia (CLE) a parrainé un atelier sur la pratique et la procédure pertinentes à la Cour d'appel fédérale et à la Cour fédérale. Lors de ces activités, les membres des cours et le personnel du Service ont diffusé des renseignements sur la nouvelle structure des cours et du Service aux membres de la communauté juridique, et ont discuté avec ces derniers des enjeux qui découlent de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* et les défis qui doivent être relevés. L'atelier de Vancouver a également abordé les thèmes suivants : la plaidoirie devant la Cour d'appel fédérale, les recours collectifs, les appels interjetés à l'encontre des décisions rendues par les protonotaires en matière de gestion des instances, la gestion des instances, la procédure du greffe et la préparation de mémoire de dépens et la liquidation des dépens.

De plus, les membres de la Cour d'appel fédérale et ceux de la Cour fédérale ont participé à deux réunions du Comité de liaison entre la magistrature et le barreau le 9 mai 2003 et le 5 mars 2004. Tout en respectant l'indépendance et l'impartialité de la magistrature, ces réunions permettent aux membres du barreau de rencontrer les juges afin de discuter, de manière informelle, des questions critiques pour le barreau qui ne relèvent pas du mandat du Comité des règles.

En 2003, la Cour canadienne de l'impôt, de concert avec le Service administratif des tribunaux judiciaires, a tenu un nombre de séances spéciales afin de commémorer

son 20e anniversaire. Celles-ci ont eu lieu à Montréal le 7 octobre, à Toronto le 27 octobre, à Ottawa le 14 novembre et à Vancouver le 27 novembre. Lors de ces séances spéciales, la Cour a entendu les représentants de l'Association du Barreau canadien et de l'Association canadienne d'études fiscales, et a reçu de l'Association de planification fiscale et financière des messages de félicitations soulignant son anniversaire. Les fiscalistes des différentes villes ont assisté en grand nombre à ces séances spéciales. La Cour canadienne de l'impôt et le Service administratif des tribunaux judiciaires ont également organisé un symposium d'une demi-journée à Ottawa le 14 novembre 2003. Plusieurs panélistes ont été invités à discuter de questions pertinentes à la Cour canadienne de l'impôt de même que de l'évolution du droit dans les sphères qui relèvent de la compétence de la Cour de l'impôt. Plusieurs membres de la magistrature ainsi que des fiscalistes de partout au pays ont participé à ce symposium.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires préconise également la création de partenariats avec les écoles élémentaires, les écoles secondaires, les collèges et les universités afin de diffuser des renseignements individuels sur le rôle, la compétence et le greffe de chacune des cours. Par exemple, le Calgary Courthouse Education Program, parrainé par la Calgary Education Society et financé principalement par la Alberta Law Foundation, est un programme d'éducation juridique à l'intention des étudiants de la troisième à la douzième année. Le bureau régional de Calgary du Service met ses installations à la disposition des étudiants afin que ces derniers puissent participer à des procès fictifs et approfondir leurs connaissances sur l'appareil judiciaire canadien. Environ 1 500 étudiants participent, chaque année, à ce programme. Parmi les autres initiatives éducatives, les tribunaux-écoles sont à souligner.

Pratiques de gestion

Les deux éléments-clés qui suivent figurent parmi les pratiques de gestion du Service administratif des tribunaux judiciaires qui ont contribuées à la réalisation du résultat stratégique du Service.

Plans opérationnels

Les pratiques budgétaires du Service administratif des tribunaux judiciaires, indépendamment des exigences opérationnelles quotidiennes, sont axées sur les objectifs clés détaillés ci-dessus. Les plans opérationnels sont élaborés avant le processus budgétaire annuel; ils établissent le lien entre les activités projetées et les objectifs clés, et par conséquent, au résultat stratégique. Les plans opérationnels d'une année donnée sont examinés et mis à jour en fin d'année, soit avant que ne soient adoptés les plans opérationnels de l'année suivante.

Gouvernement en direct

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a déployé les efforts nécessaires afin de respecter le but de l'Initiative du Gouvernement en direct du gouvernement du Canada (voir http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp pour de plus amples renseignements sur le Gouvernement en direct), c'est-à-dire d'exploiter les technologies de l'information et des communications afin d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un accès amélioré à des services de qualité, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix. La publication régulière et continue des décisions rendues par les diverses cours dans leurs sites Web respectifs dans le cadre du partenariat avec le groupe LexUM de l'Université de Montréal et l'élaboration d'un système de dépôt de documents par voie électronique en sont des exemples.

ANNEXES

Annexe I : Tableaux financiers

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* est entrée en vigueur le 2 juillet 2003 et a fusionné les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Bien que les chiffres relatifs au Budget principal des dépenses et aux dépenses prévues de 2003-2004 aient été votés séparément pour les deux anciennes organisations avant la fusion, ils ont été combinés aux chiffres ci-dessous afin de refléter la nouvelle entité fusionnée.

Tableau 1 : Sommaires des crédits approuvés

Le tableau suivant indique en détail les ressources votées par le Parlement et l'utilisation réelle par le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2003-2004			
	Service administratif des tribunaux judiciaires	**Total du Budget principal des dépenses**	**Total des dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Total des dépenses réelles****
27	Dépenses de programme	45,4 *	53,0 *	51,6 *	48,5
(S)	Contributions aux régimes de prestations aux employés	5,8	5,8	5,7	5,7
	Total pour le Ministère	**51,2 $**	**58,8 $**	**57,3 $**	**54,2 $**

* Détails des dépenses de programme :

Vote		2003-2004		
	Service administratif des tribunaux judiciaires	**Total du Budget principal des dépenses**	**Total des dépenses prévues**	**Autorisations totales**
27	**Dépenses de programme**			
	Transfert du crédit 30 – Greffe de la Cour fédérale du Canada Court of Canada	33,6	33,6	33,6
	Transfert du crédit 55 – Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	11,8	11,8	11,8
	Financement des coûts de soutien judiciaire liés aux nouvelles nominations effectuées en vertu de la loi pour la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme	-	2,0	1,0
	Financement de l'intégrité des programmes pour le soutien judiciaire, d'autres protonotaires et les coûts associés aux audiences en matière autochtone	-	4,6	3,7
	Déplacement de la Cour d'appel fédérale de l'édifice de la Cour suprême du Canada à l'édifice Thomas D'Arcy McGee	-	1,0	1,0
	Négociation collective et fonction de contrôleur moderne	-	-	0,5
	Total des dépenses de programme	**45,4 $**	**53,0 $**	**51,6 $**

** L'écart entre les autorisations totales (57,3 millions de dollars) et le total des dépenses réelles (54,2 millions de dollars) est de 3,1 millions de dollars. Pour 2003-2004 seulement, le Service administratif des tribunaux judiciaires a pu rendre environ 1,0 million de dollars au Conseil du Trésor pour aider le gouvernement du Canada à effectuer l'exercice de réaffectation à l'échelle du gouvernement. En raison des audiences continues sur Air India et du fait qu'aucune demande n'a été déposée en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada* auprès de la Cour fédérale au cours de l'exercice 2003-2004, un montant de 0,25 million de dollars a été reporté à l'exercice 2004-2005.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant indique en détail comment les ressources votées par le Parlement ont été utilisées par le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars – à l'exception des ETP)

	2003-2004			
Service administratif des tribunaux judiciaires	**Total du Budget principal des dépenses**	**Total des dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Total des dépenses réelles**
ETP	s/o	605	s/o	581
Exploitation	51,2	58,8	57,3	54,2
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total des dépenses nettes*	**51,2**	**58,8**	**57,3**	**54,2**
Autres recettes et dépenses				
Recettes non disponibles**	-	(7,4)	(7,4)	(6,0)
Coût des services offerts par d'autres ministères	-	16,6	16,6	14,0
Coût net du programme	**51,2 $**	**68,0 $**	**66,5 $**	**62,2 $**

* Le total des dépenses nettes comprend les contributions aux régimes de prestations aux employés. On consultera le tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés, pour de plus amples renseignements.

** Au Service administratif des tribunaux judiciaires, les recettes non disponibles consistent principalement en des frais imposés pour le dépôt de documents auprès du greffe et la vente de photocopies de jugements et d'autres recettes comme des amendes et le recouvrement des coûts d'assurance-emploi par Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Les amendes sont difficiles à prévoir et elles peuvent facilement mener à des écarts entre le total des dépenses et celui des dépenses réelles. En 2003-2004, les amendes imposées pour la Cour fédérale ont totalisé 1,8 million de dollars, comparativement à 5,3 millions de dollars en 2002-2003 et à 2,2 millions de dollars en 2001-2002.

À la fin de l'exercice 2001-2002, il a été décidé que le total des coûts que la Cour canadienne de l'impôt allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, DRHC, le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et la Cour canadienne de l'impôt indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'objectif de cet exercice de comptabilité consistait à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement : il ne représente pas un apport de fonds externes.

Il convient de noter qu'au début de l'exercice 2004-2005, tous les coûts liés à l'AE pour le Service administratif des tribunaux judiciaires seront recouvrés auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (anciennement DRHC).

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant fournit une perspective historique des ressources utilisées par le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

			2003-2004			
	Dépenses réelles 2001-2002*	Dépenses réelles 2002-2003*	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Service administratif des tribunaux judiciaires	54,1	55,7	51,2	58,8	57,3	54,2
Total	54,1 $	55,7 $	51,2 $	58,8 $	57,3 $	54,2 $

Note : Tous les chiffres comprennent les contributions aux régimes de prestations aux employés.

* Les chiffres réels des exercices 2001-2002 et 2002-2003 consistent en l'addition des chiffres de l'ancien greffe de la Cour fédérale du Canada (41,4 millions de dollars et 42,5 millions de dollars respectivement) et de l'ancien greffe de la Cour canadienne de l'impôt (12,7 millions de dollars et 13,2 millions de dollars respectivement).

Tableau 5 : Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Le tableau suivant indique les recettes reçues par le Ministère. On consultera les notes qui figurent sous le tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, pour de plus amples renseignements sur les écarts entre les recettes non disponibles.

Recettes non disponibles (en millions de dollars)

			2003-2004		
	Recettes réelles 2001-2002*	Recettes réelles 2002-2003*	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Service administratif des tribunaux judiciaires	4,1	7,3	7,4	7,4	4,1
Non prévues	2,9	2,4	-	-	1,9
Total	7,0 $	9,7 $	7,4 $	7,4 $	6,0 $

* Les chiffres réels des exercices 2001-2002 et 2002-2003 consistent en l'addition des chiffres de l'ancien greffe de la Cour fédérale du Canada (3,5 millions de dollars et 6,7 millions de dollars respectivement) et de l'ancien greffe de la Cour canadienne de l'impôt (3,5 millions de dollars et 3,0 millions de dollars respectivement).

Annexe II : Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires

BUREAUX DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Service administratif des tribunaux judiciaires
BUREAU PRINCIPAL - OTTAWA
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
http://www.cas-satj.gc.ca

Immeuble Lorne **90, rue Elgin** **Ottawa (Ontario) K1P 5B8** **Greffe de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada** Téléphone : (613) 996-6795 Télécopieur : (613) 952-7226 **Greffe de la Cour fédérale** Téléphone : (613) 992-4238 Télécopieur : (613) 952-3653	**Tours Centennial** **200, rue Kent** **Ottawa (Ontario) K1A 0M1** **Greffe de la Cour canadienne de l'impôt** Téléphone : (613) 992-0901 ou 1 800 927-5499 Télécopieur : (613) 957-9034 ATS : (613) 943-0946 Salle d'audience et cabinets des juges de la Cour canadienne de l'impôt
Édifice Thomas-D'Arcy-McGee **90, rue Sparks** **Ottawa (Ontario) K1P 5B4** Salles d'audience et cabinets des juges de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada	**434, rue Queen** **Ottawa (Ontario) K1R 7V7** **Services ministériels du Service administratif des tribunaux judiciaires** Téléphone : (613) 996-2563 Télécopieur : (613) 941-6197

BUREAUX LOCAUX

ALBERTA – Calgary
3e étage, 635 Eight Avenue S.W.
T2P 3M3
Téléphone : (403) 292-5920
Télécopieur : (403) 292-5329
ATS : (403) 292-5879

ALBERTA – Edmonton
Scotia Place, Tower 1, Suite 530
C.P. 51
10060, av. Jasper T5J 3R8
Téléphone : (780) 495-4651
Télécopieur : (780) 495-4681
ATS : (780) 495-2428

COLOMBIE-BRITANNIQUE – Vancouver
Pacific Centre, C.P. 10065
701 West Georgia Street V7Y 1B6
Téléphone : (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181
ATS : (604) 666-9228

MANITOBA – Winnipeg
363, rue Broadway, 4e étage R3C 3N9
Téléphone : (204) 983-2509
Télécopieur : (204) 983-7636
ATS : (204) 984-4440

NOUVEAU-BRUNSWICK – Fredericton
82, rue Westmorland, bureau 100 E3B 3L3
Téléphone : (506) 452-3016
Télécopieur : (506) 452-3584
ATS : (506) 452-3036

NOUVELLE-ÉCOSSE – Halifax
Suite 1720, 1801 Hollis Street, B3J 3N4
Téléphone : (902) 426-3282
Télécopieur : (902) 426-5514
ATS : (902) 426-9776

ONTARIO – Toronto et London
– Greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (Toronto)
330, avenue University, 7e étage M5G 1R7
Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 954-5083
ATS : (416) 954-4245

– Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (Toronto)
200, rue King ouest, bureau 902 M5H 3T4
Téléphone : (416) 973-9181
Télécopieur : (416) 973-5944

– Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (London)
231, rue Dundas, 3e étage N6A 1H1
Téléphone : (519) 645-4203
Télécopieur : (519) 675-3391

QUÉBEC – Montréal
– Greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada
30, rue McGill H2Y 3Z7
Téléphone : (514) 283-4820
Télécopieur : (514) 283-6004
ATS : (514) 283-3017

QUÉBEC – Québec
Palais de justice, salles 500A et 500E,
300, boulevard Jean-Lesage G1K 8K6
Téléphone : (418) 648-4920
Télécopieur : (418) 648-4051
ATS : (418) 648-4644

BUREAUX DOTÉS D'EMPLOYÉS DE TRIBUNAUX PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX

NOUVEAU-BRUNSWICK – Saint John
110, rue Charlotte, salle 413 E2L 2J4
Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

TERRE-NEUVE – St. John's
The Court House, C.P. 937,
Duckworth Street A1C 5M3
Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST – Yellowknife
The Court House, C.P. 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
Téléphone : (867) 873-2044
Télécopieur : (867) 873-0291

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – Charlottetown
Sir Henry Louis Davies Law Courts
C.P. 2000, 42 Water Street C1A 8B9
Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

SASKATCHEWAN – Regina
The Court House
2425 Victoria Avenue S4P 3V7
Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 787-7217

SASKATCHEWAN – Saskatoon
The Court House
520 Spadina Crescent East S7K 2H6
Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

YUKON – Whitehorse
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, Second Avenue Y1A 5H6
Téléphone : (867) 667-5441
Télécopieur : (867) 393-6212